



# OPERA MUNDI - EUROPE

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ECONOMIE EUROPEENNE

## DIRECTION GÉNÉRALE ET RÉDACTION

100, Avenue Raymond Poincaré - PARIS 16<sup>e</sup>

Tél. : 704.53.20      MUNDI-PARIS  
Télex : 27 989  
CCP PARIS 3235-50

---

DIRECTEUR .....	Paul WINKLER
Directeur Adjoint .....	Charles RONSAC
RÉDACTEUR EN CHEF .....	André GIRAUD
Service Informations .....	} Guy de SAINT CHAMAS Alain-Yves BUAT
Service Études et Documentation .....	
Institutions Européennes .....	Jean LAURE

## SUISSE

54, rue Vermont  
GENÈVE - Tél. 33 7693

## BENELUX

12, rue du Cyprés  
BRUXELLES - Tél. : 18-01-93

## ITALIE

Piazza S. Maria Beltrade, 2  
20123 MILANO - Tél. 872.485 - 872.492

ABONNEMENTS	Un an	6 mois
Série hebdomadaire .....	FF. 1.200	FF. 700
Série semestrielle .....	FF. 400	

(La revue n'est pas vendue au Numéro)

## L E T T R E   D E   B R U X E L L E S

Bruxelles.- Le processus d'élargissement de la Communauté approche de son terme, avec toutes ses conséquences, et l'on voit plus clairement apparaître les craintes que cette opération fait naître sur l'autre rive de l'Atlantique. Ce phénomène ne constitue d'ailleurs pas une surprise. En effet, l'attitude des Etats-Unis à l'égard du Marché Commun a toujours été relativement ambiguë : favorable à l'intégration européenne, mais à la condition que celle-ci ne compromette pas les intérêts commerciaux américains. L'expérience montre que ces intérêts ont été servis jusqu'à présent par le développement de la construction européenne, mais il est bien clair qu'il ne peut s'agir là d'une règle intangible. De fait, on voit d'ores et déjà se manifester une série de signes annonçant que l'on se dirige inmanquablement vers un nouveau "round" de négociations économiques internationales.

Que l'on soit à la veille de la conclusion définitive des négociations d'élargissement, les réunions tenues la semaine dernière à Bruxelles le montrent amplement. Les Six ont fait aux quatre candidats à l'adhésion des propositions précises sur la dernière "grande difficulté" en suspens, le régime des produits de la pêche. Depuis les accords décisifs conclus à la fin juin, cette question avait été laissée de côté de manière qu'elle ne pèse pas sur le vote des Communes. En effet, une vingtaine de députés conservateurs avaient fait dépendre leur voix d'une solution "satisfaisante" de cette difficulté. Etant entendu que, pour des raisons évidentes, la Norvège aura en tout état de cause un régime "plus favorable" que la Grande-Bretagne, on avait préféré à Londres et à Bruxelles laisser le Parlement anglais se prononcer avant de trancher les choses.

Tout est loin d'être réglé cependant. Les Six, indéniablement, ont fait un effort important en modifiant sensiblement, dans le sens souhaité par les candidats, la législation qu'ils appliquaient entre eux pour l'accès aux zones côtières de pêches. Alors que cette législation était très libérale, les candidats, soucieux de protéger leurs pêcheurs, voulaient au contraire que soient établies des dispositions très restrictives. La Communauté avait donc prévu une période de transition de cinq ans (susceptible de se prolonger jusqu'à dix dans certaines régions) ainsi qu'un régime exceptionnel pour les régions septentrionales. Or ces concessions n'ont pas suffi à satisfaire les candidats, si bien que l'on a assisté mardi dernier à Bruxelles à une "levée de boucliers". Les quatre candidats ont d'ailleurs quelque peu forcé la mesure en se livrant à une véritable surenchère : l'Irlande n'a-t-elle pas demandé (elle rencontrait les Six la dernière) que toutes ses côtes bénéficient d'un régime exceptionnel ?

Il existe pourtant une différence assez nette dans les objectifs des quatre candidats. Trois d'entre eux - Grande-Bretagne, Irlande et Danemark - réclament des améliorations importantes (sou-

vent impossibles à satisfaire d'ailleurs) des offres communautaires, mais ils ne remettent pas en cause le schéma même de cette offre, c'est-à-dire le Règlement européen. En revanche, la Norvège réclame une modification radicale des propositions de la CEE et entend que la question du droit d'accès aux zones de pêche soit liée au droit d'établissement, solution repoussée par les Six dans le passé. De là à se demander si la Norvège pourra adhérer, il y a un pas que certains franchissent rapidement. Il est vrai que le gouvernement norvégien se trouve dans une situation extrêmement délicate. Mais il ne faut pas oublier que la "pesanteur" communautaire est une donnée permanente des négociations de Bruxelles; en d'autres termes, à moins qu'Oslo prenne la décision de renoncer à sa candidature, les Six trouveront sans aucun doute une solution préservant finalement les intérêts de la Norvège.

Quoiqu'il en soit, si la Norvège devait décider de ne pas entrer dans la Communauté, cet abandon pourrait avoir **deux conséquences**. La première serait d'entraîner éventuellement un retrait du Danemark au nom de la solidarité scandinave, plus psychologique d'ailleurs qu'économique. L'intervention du Ministre des Affaires Etrangères du nouveau gouvernement de Copenhague a d'ailleurs produit une fâcheuse impression à Bruxelles la semaine dernière, du fait qu'y étaient soulignés avec un excès d'insistance les intérêts "nationaux", le Traité du Nord, etc. D'où, de la part des Six, une mise au point dans laquelle sont rappelés les engagements souscrits par le Danemark le 30 juin 1970, à l'ouverture des négociations, tant en ce qui concerne la prééminence du Traité de Rome que les obligations de l'Union économique et monétaire et de la coopération politique.

La seconde conséquence pourrait être un retard dans la signature du Traité d'adhésion, car il faudrait réexaminer toute une série de dispositions institutionnelles prévues "à Dix", et non "à Neuf" ou "à Huit". Au reste il n'est pas évident - malgré la volonté politique, réaffirmée la semaine dernière, d'aboutir à un tel résultat - que ce Traité puisse être signé avant la fin de l'année, et cela bien que les Six aient pris toutes leurs dispositions pour respecter cette échéance puisqu'ils ont été jusqu'à envisager un "marathon" à la veille même de Noël.

Mais l'élargissement comporte aussi - les Six en étaient convenus dès le sommet de La Haye - la découverte, avec les pays de l'AELE ne pouvant ou ne voulant pas entrer dans le Marché Commun, d'une solution évitant la réapparition des barrières douanières à l'intérieur de l'Europe. Six pays sont en cause : Suède, Suisse, Autriche, Finlande, Islande et Portugal. Il était également convenu que les accords avec ces pays non candidats devraient entrer en vigueur en même temps que le Traité d'adhésion, soit le 1er janvier 1973. Depuis quatre mois, les Etats membres préparaient donc avec célérité le mandat à confier à la Commission pour ouvrir les négociations, et le Comité des Représentants permanents avait achevé il y a une quinzaine de jours la mise au point des décisions à prendre par le Conseil à cet effet.

Or on apprenait entre temps que Washington avait effectué une démarche officielle dans toutes les capitales européennes intéressées (les Six, les quatre candidats et les pays de l'AELE non candidats) pour s'opposer à la conclusion des accords de libre échange envisagés. D'autres solutions, disent les Américains, sont possibles pour répondre aux problèmes des pays de l'AELE, sans instaurer de "mesures discriminatoires" vis à vis des Etats-Unis et des autres pays tiers. Dès à présent les Etats-Unis réservent donc tous leurs droits, en fonction des règles du GATT notamment, et annoncent qu'ils entendent sauvegarder vigoureusement leurs intérêts commerciaux.

Officiellement, les Six ne se sont guère émus de cette mise en garde. D'abord parce qu'il n'existe pas d'autre solution pour résoudre les problèmes des pays de l'AELE - à moins de se résigner à la résurrection des frontières douanières en Europe - que ces accords de libre échange. Sauf si l'on songe à une zone de libre échange atlantique, ce qui pourrait bien finalement être le souhait des Etats-Unis. Ensuite parce que ces accords sont autorisés par le GATT et que les Six (ou les Dix) ne peuvent donc se sentir en faute sur ce point. C'est d'ailleurs ce que le Président Malfatti a dit la semaine dernière au Conseil, en annonçant la décision de la Commission de préparer une réponse au gouvernement américain, ce que le Conseil a accepté. Pratiquement, l'initiative des Etats-Unis a ainsi eu pour conséquence d'accélérer les travaux des Six, qui, pour couper court à toute "manoeuvre", ont préféré confier à la Commission un mandat de négociation immédiate avec les pays de l'AELE, même si celui-ci comporte quelques lacunes.

Ce mandat prévoit la conclusion d'accords de libre échange industriel assortis d'un petit nombre d'exceptions du côté de la Communauté (essentiellement pour les papiers et cartons). En contrepartie de cette libre circulation - qui serait établie en cinq ans, au même rythme que pour les nouveaux membres de la CEE - les Dix ne demanderaient aucune harmonisation législative ou adoption de politiques communes aux pays de l'AELE, afin de préserver intégralement leur autonomie de décision, et aussi pour éviter la paralysie de la CEE ou sa dilution à terme. Dans le domaine agricole, la Communauté souhaite obtenir des concessions par produits de la part des pays de l'AELE de façon à améliorer ses ventes, étant entendu cependant qu'elle n'aurait aucune concession à faire dans le secteur agricole. Sur ces bases réalistes et modestes, les négociations devraient aller bon train, d'autant plus que dans certains des pays de l'AELE les résultats des négociations devraient faire l'objet d'une consultation électorale et que ceux-ci, pour ce qui les concerne, paraissent donc, eux aussi, décider à aller vite.

Reste à savoir si, malgré la fermeté officielle des Etats de la Communauté devant les démarches américaines, certaines failles ne vont pas se produire dans leur front. On se rappelle en effet que la Commission, dans ses propositions initiales, avait prévu l'é-

ventualité du maintien pendant deux ans du "statu quo" actuel, tout en marquant sa préférence pour la conclusion d'accords de libre échange, solution qui a été finalement retenue. Or on a déjà pu entendre du côté de Bonn notamment, évoquer l'hypothèse d'un retour à cette solution d'un statu quo provisoire. De toutes façons, il est bien clair que si l'un ou l'autre des Etats membres souhaite ralentir le cours des négociations avec les pays de l'AELE, il y parviendra assez facilement. En réalité, il est trop tôt pour se prononcer sur l'issue de cette négociation, qui dépendra en partie du compromis global qu'il va bien falloir trouver avec les Etats-Unis, puisque ceux-ci ont maintenant mis en question tout ce qui pouvait l'être : monnaie, échanges commerciaux, fiscalité, politique agricole commune, accords avec les pays méditerranéens, africains et européens.

Le déclenchement de cette offensive américaine au moment où la Communauté s'apprête à s'élargir n'a, répétons-le, rien qui doive étonner. Outre que d'énormes intérêts commerciaux sont en jeu désormais, les Etats-Unis n'ont jamais caché que leur soutien à l'intégration européenne était motivé par l'espérance de voir l'unification économique déboucher sur l'unification politique. Or les accords envisagés présentement entre la CEE et les pays de l'AELE n'ont manifestement aucun objectif politique. Cela étant, Washington entend préserver ses intérêts économiques. A quoi il faut ajouter que le Kennedy round a été mis en route au moment précisément où se nouaient les négociations d'adhésion. Ce qui signifie qu'en réalité, c'est l'opération d'élargissement dans son ensemble qui fait réagir les Américains. Ceux-ci ne peuvent admettre l'idée que cette opération puisse avoir pour eux des conséquences commerciales dommageables. Reste à savoir si de telles conséquences sont effectivement à redouter, compte tenu de l'expérience passée. Il apparaît en effet que les exportations américaines ont substantiellement bénéficié de la création du Marché Commun en se développant plus vite vers les Six que vers les autres parties du monde, et il apparaît aussi que le tarif extérieur de la Communauté est moins élevé non seulement que le tarif américain, mais encore que le tarif de n'importe lequel des pays industrialisés.

Au vrai, aucune solution ne pourra prendre corps tant que les problèmes monétaires n'auront pas été réglés. On prévoyait qu'un début de réponse - même négative de la part des Américains - pourrait être apporté à Rome, au cours de la réunion du "Groupe des Dix" prévue pour les 22 et 23 novembre. Or c'est le Secrétaire au Trésor Conally qui a demandé le report de cette réunion, en arguant officiellement de ce que les Six n'ont pu encore se mettre d'accord entre eux. On peut penser qu'en réalité les Etats-Unis, tout d'abord, ne veulent pas s'entendre réclamer à nouveau sur la place publique par neuf pays la dévaluation du dollar; souhaitent, en second lieu, négoier bilatéralement avec chacun des Six et non avec un front commun européen; et espèrent enfin, en dressant les Européens les uns contre les autres, faire traîner la situation actuelle, sans trop de remous internationaux, jusqu'aux élections de novembre 1972. Si la Communauté se montre capable de résister à cette épreuve elle en sortira revigorée. Mais il faut pour cela que Paris et Bonn couvent, si possible avant le "super Conseil" prévu pour la fin novembre, un terrain d'entente. La rencontre Pompidou-Brandt pourrait avoir lieu, dit-on, entre le 24 et le 27 novembre. Ce serait de bon augure.

## LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

### HARMONISATION DES COMPTES ANNUELS DES SOCIÉTÉS DE CAPITAUX.-

La Commission vient d'adopter une proposition de Directive relative à l'harmonisation des comptes annuels des sociétés de capitaux (sociétés anonymes, Sarl et commandites par actions pour la France). Cette proposition a été élaborée dans le cadre général des travaux menés à Bruxelles en matière d'harmonisation du droit des sociétés (article 54 du Traité). Son objectif principal est d'assurer que les informations à publier par toutes les sociétés de capitaux dans la CEE soient équivalentes et comparables, alors que présentement les législations nationales comportent des exigences très différentes.

L'adoption de cette proposition influencera d'une façon sensible la fusion des marchés nationaux en un marché unique. Elle évitera des distorsions de concurrence qui peuvent actuellement résulter du fait que des sociétés établies dans différents Etats membres et ayant la même forme juridique publient des informations très inégales. L'harmonisation des dispositions nationales en cette matière facilitera également les relations entre les agents économiques et les sociétés provenant de différents Etats membres. Elle aura surtout une influence très favorable sur le développement d'un véritable marché européen des capitaux. Sur la base de renseignements équivalents et comparables, les investisseurs dans le Marché Commun seront à même de prendre leurs décisions en pleine connaissance de cause. Ainsi l'orientation rationnelle des investissements de capitaux sera-t-elle mieux assurée.

Le projet comporte des règles sur la structure et le contenu du bilan et du compte profits et pertes des sociétés visées. A cet effet, tout en assurant la souplesse nécessaire aux besoins de la vie des affaires, le projet de Directive prévoit l'adoption de schémas minimaux, avec des postes ayant en principe un caractère obligatoire. Ont également été réglées les méthodes d'évaluation des postes, ainsi que l'établissement d'une annexe dans laquelle les données chiffrées exposées dans les comptes doivent faire l'objet de commentaires appropriés. Enfin, on exigera l'établissement d'un rapport de gestion contenant un exposé sur l'évolution générale de la situation de la société. Toutefois la publicité obligatoire prévue pour ces documents sera allégée en ce qui concerne les sociétés petites et moyennes (\$ 200.000 de chiffre d'affaires, 20 employés au moins).

### PREMIERE REUNION DES MINISTRES DE L'EDUCATION NATIONALE.-

Pour la première fois dans l'histoire communautaire, les Ministres de l'Education Nationale des Six (qui sont sept, si l'on tient compte du fait que la Belgique a un Ministre flamand et un Ministre francophone) se sont réunis le 16 novembre à Bruxelles. Il s'agissait

essentiellement d'une prise de contact. Du moins attendait-on un accord sur la création d'un Institut Universitaire Européen à Florence (réalisation plus modeste que l'Université primitivement envisagée).

Le Conseil (qui était également, sur certains points une conférence intergouvernementale) avait également à son ordre du jour : la reconnaissance mutuelle des diplômes; la coopération dans le domaine des études supérieures et des études secondaires; la création proposée par la France, d'un Centre Européen de développement de l'éducation; la création d'établissements d'enseignement supérieur transnationaux, installés dans les régions frontalières.

L'ACCORD COMMERCIAL CEE-ARGENTINE.- Le premier accord commercial entre la CEE et un pays d'Amérique Latine, l'Argentine, a été signé la semaine dernière à Bruxelles au niveau ministériel. A l'occasion de cette signature, tant le Ministre argentin des Affaires Etrangères que MM. Aldo Moro et Franco Mario Malfatti ont été unanimes à souligner que cet accord revêtait une importance politique dépassant son contenu commercial et économique. En effet, d'une part il s'inscrit dans le cadre plus vaste du dialogue que la Communauté développe actuellement avec l'ensemble des pays d'Amérique Latine et, d'autre part, il constitue la projection sur le plan communautaire des relations traditionnelles d'amitié existant entre les Six et l'Argentine.

L'accord, dont les dispositions de nature commerciale apportent des solutions à un certain nombre de problèmes concernant quelques produits clés des exportations argentines (notamment la viande bovine), vise, au-delà, des objectifs à plus long terme, en premier lieu l'accroissement graduel et constant de l'ensemble des courants d'exportations argentines vers les pays de la CEE.

De chaque côté, on a insisté sur le fait qu'un tel accroissement des exportations constitue un élément particulièrement important dans le processus de transformation et de développement économique et social qui est en cours en Argentine. Par ailleurs, à la satisfaction de la Communauté, l'Accord tient compte de la nécessité d'instaurer une certaine réciprocité afin de favoriser, dans la mesure du possible, également le développement des exportations de la CEE vers l'Argentine. L'importance, dans le texte de l'accord, de la notion de coopération qui devra permettre aux deux parties d'atteindre les objectifs nouveaux qu'elles ont déjà prévu de se fixer, a également été soulignée.

Dans l'accord, un autre élément a une importance particulière : la Commission mixte qui veillera non seulement au bon fonctionnement de l'Accord en recherchant la solution des problèmes se posant dans son application, mais permettra en outre de réaliser pleinement la coopération envisagée par les deux parties.

Le contenu de l'accord peut être résumé comme suit :

- l'accord est de caractère non préférentiel. Les deux parties s'accordent dans leurs relations commerciales le traitement de la nation la plus favorisée, avec les exceptions d'usage.
- l'accord a pour objectif fondamental de perfectionner, dans un cadre institutionnel, les relations commerciales et économiques.
- les clauses de caractère général portent sur l'octroi réciproque du plus haut degré de libération commerciale, l'instauration d'une coopération dans le domaine agricole, la création d'une commission mixte.
- les importations dans la CEE de viande bovine argentine bénéficieront de multiples facilités.
- dans le domaine des concessions tarifaires, la Communauté est prête lors des examens périodiques du système des préférences généralisées, à continuer à tenir compte des intérêts argentins. Les deux parties se sont déclarées disposées à examiner en Commission mixte le problème d'autres concessions au bénéfice de leurs produits respectifs.
- l'Argentine s'est quant à elle déclarée disposée à mettre en oeuvre un programme de suppression progressive des dépôts préalables à l'importation pour des produits qui intéressent la Communauté.
- d'autres dispositions de l'Accord portent sur la suppression des restrictions de caractère quantitatif ou autre, et sur l'instauration d'une consultation au sujet de la fixation de la valeur en douane en Argentine.
- enfin, l'Argentine a manifesté la volonté de contribuer à la recherche de solutions satisfaisantes en matière de transport maritime et de réserver aux opérateurs de la CEE des conditions satisfaisantes pour leurs investissements en Argentine.

L'accord a une durée de trois ans et pourra être prorogé.

LA CONJONCTURE ENERGETIQUE.- La situation sur le marché de l'énergie dans la Communauté se présente actuellement sous un aspect tout à fait détendu en raison, d'une part, de l'affaiblissement de la demande et, d'autre part, de la normalisation qui s'est effectuée du côté de l'offre. L'approvisionnement des Six peut donc être considéré comme assuré pour les prochains mois, même dans l'hypothèse d'un hiver particulièrement rigoureux. C'est la principale conclusion qui se dégage du rapport sur la conjoncture énergétique élaboré à Bruxelles et qui vient d'être examiné en commun avec les hauts fonctionnaires responsables dans les pays membres notamment des problèmes posés par l'approvisionnement en énergie.

C'est surtout sur le marché pétrolier que la situation s'est considérablement améliorée, après les difficultés du second semestre 1970 et des premiers mois de 1971. L'offre en pétrole brut en provenance de tous les pays producteurs s'est normalisée à la suite de la conclusion des accords de Téhéran et de Tripoli - sauf en ce qui concerne les arrivages en provenance d'Afrique du Nord, du fait que les livraisons de pétrole algérien n'ont atteint que la moitié de leur niveau du premier semestre de 1970 pendant la période correspondante de 1971. En Lybie, les restrictions imposées à l'extraction de pétrole brut n'ont toujours pas été levées entièrement, et un certain nombre

de raffineries de la Communauté qui s'approvisionnent normalement en Afrique du Nord ont dû augmenter leurs importations originaires du Proche Orient.

Parallèlement à la normalisation des offres, on a assisté à une baisse notable des frets maritimes, et les relations de coût entre le pétrole provenant de l'Afrique du Nord et celui du Proche Orient ont été entièrement renversées : le pétrole du Golfe Persique est actuellement moins cher dans de nombreux cas que celui qui est acheminé depuis l'Afrique du Nord.

Quant à la demande de produits pétroliers dans la Communauté, elle se ressent fortement du ralentissement de la conjoncture industrielle dans l'ensemble des pays membres. Au cours du premier semestre 1971, le taux d'augmentation de la consommation n'a atteint que 6,5 %, soit la moitié seulement de celui qui avait été enregistré pendant la période correspondante de 1970. En France, cette augmentation a encore été de 10%, mais en République Fédérale elle n'a atteint que 5 % et au Benelux on a assisté à un ralentissement particulièrement important, sous l'influence de l'avance rapide du gaz naturel.

Dans ces conditions, les prix, qui avaient subi des hausses notables au cours de la deuxième moitié de 1970, ont diminué à nouveau, c'est ainsi que les prix à l'exportation FOB Rotterdam pour le fuel d'une teneur en soufre de 3,5% au maximum sont tombés de \$ 21 t. début juin 1970 à \$ 10 fin août 1971. Sur les marchés intérieurs de la Communauté, on a également constaté des baisses de prix, et la hausse saisonnière enregistrée normalement en août ne s'était pas encore manifestée en septembre.

Dans le secteur charbonnier, c'est surtout la régression des taux d'activité de l'industrie sidérurgique qui pèse sur la demande. La production d'acier brut a baissé de plus de 6% par rapport à 1970, et aucun signe d'une amélioration prochaine ne s'aperçoit pour l'instant. Il en résulte une diminution de la consommation de l'ordre de 3 millions de t. La consommation de charbon-vapeur dans les centrales électriques accuse encore une légère augmentation en République Fédérale d'Allemagne, mais elle baisse sensiblement au Benelux et en Italie. La part du charbon d'importation en provenance des pays tiers est en augmentation constante. Enfin, les récentes hausses de prix ont eu pour conséquence une diminution rapide de la consommation de charbon dans les foyers domestiques. Parallèlement, la production charbonnière diminue dans tous les bassins de la Communauté, mais les stocks de houille aux mines, qui s'étaient contractés en deçà du niveau techniquement nécessaire, ont recommencé à augmenter.

Lors de ses entretiens avec les hauts fonctionnaires nationaux, la Commission a entamé le débat sur l'instauration d'une plus grande flexibilité entre les différentes formes d'énergie. Il s'agira notamment d'augmenter les capacités des centrales électriques équipées pour fonctionner aussi bien au pétrole brut qu'au charbon. Les experts ont été chargés d'une étude sur les coûts supplémentaires entraînés par de telles installations, et donc sur le niveau de la prime de sécurité qu'elles impliquent. Une autre étude en cours porte sur les possibilités d'utilisation de cavernes naturelles pour le stockage de pétrole brut et de produits pétroliers.

## E U R O F L A S H

- P. 12 - ASSURANCES - Allemagne: Association germano-américaine dans ALEXANDER & ALEXANDER HANSEATISCHE ASSEKURANZ-VERMITTLUNGS. France: SAHAR INSURANCE ouvre une succursale à Paris.
- P. 12 - AUTOMOBILE - Allemagne: ISRAEL BRITISH BANK abandonne ses intérêts dans NSU.
- P. 12 - BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS - Allemagne: PIONEER BETON est à capital australien; Les projets à Francfort de KAUFMAN & BROAD. Belgique: BELGRON est à capital néerlandais; TOCOPRO appartient à TOWN & COMMERCIAL PROPERTIES; Association hispano-marocaine dans LES INGENIEURS; M.K. BOYDEN (EUROPE) est à capital britannique. Italie: Les apports IDEAL STANDARD à CERAMICHE D'ITALIA; Concentration au profit d'IMPRESA EUGENIO GROSSETTO.
- P. 14 - CAOUTCHOUC - Espagne: GOMAYTEX passe sous le contrôle de MAPA-FIT.
- P. 14 - CHIMIE - Allemagne: BRITISH OXYGEN développe sa filiale de Solingen. Belgique: HERKULA est à capital allemand. France: Association franco-néerlandaise dans PIGMENTEX G.I.E. Italie: Six nouvelles filiales pour STA ITALIANA RESINE. Pays-Bas: Modalités du rapprochement GRADA PRODUKTEN/LODA; OLSTER ASPHALTFABRIEK reprend certains actifs à DAKTECHNIEK NEDERLAND.
- P. 16 - COMMERCE - Autriche: Seconde filiale pour METRO-SB-GROSSMARKTE. France: SANAL-ECO et SADAL passent sous le contrôle des ETS. B. MIELLE.
- P. 16 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Allemagne: AGA devient actionnaire de KJELLBERG-EBERLE. Belgique: STARKSTROM-ANLAGEN ouvre une succursale à Anvers. France: BANEXI devient actionnaire de MECALECTRO; Création de STE D'ETUDES DE TELEVISION.
- P. 17 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Allemagne: THE DURIDON s'installe à Francfort; et METAVERPA à Viersen; CONSTANTIN RAUCH passe sous le contrôle absolu de MANNESMANN. Autriche: LINHOF KAMERA est à capital allemand; SIEMEN & HINSCH développe sa filiale de Vienne. Belgique: CINCINNATI SHAPER ferme sa filiale de Bruxelles. France: PLEUGER UNTERWASSERPUMPEN prend le contrôle de STE HYDRO-MECANIQUE DE PARIS; WEBER-FRANCE est à capital allemand; CLIMABRON est filiale de BRONSWERK; RICHIER passe sous le contrôle de FORD; Association paritaire SNECMA/GENERAL ELECTRIC; GUITEL ETIENNE MOBILOR prend le contrôle de LA ROUE FRANCAISE. Grande-Bretagne: DURST SpA-FABBRICA MACCHINE & APPARECCHI FOTOTECNICI prend le contrôle de PAVELLE. Italie: NUMERAL ITALIANA est à capital suisse; Nouveaux accords BABCOCK & WILCOX/BREDA TERMOMECCANICA & LOCOMOTIVE. Pays-Bas: Une licence DIEBOLD pour AMALGA HOLDING; Rapprochement de six chantiers navals.

- P. 21 - EDITION - Allemagne: Z. & B. VERTRIEBSGESELLSCHAFT est à capital suisse. Pays-Bas: PERSCOMBINATIE prend 40 % dans AMSTELLANDPERS.
- P. 22 - ELECTRONIQUE - Belgique: TELEDYNE s'installe à Bruxelles. France: Association franco-américaine dans ASTRO COMPUTER ANIMATION INTERNATIONAL.
- P. 22 - FINANCE - Allemagne: OST-WEST HANDELSBANK est à capital soviétique; FIRST PENNSYLVANIA BANKING & TRUST ouvre une représentation à Francfort; Coopération BANK FÜR GEMEINWIRTSCHAFT/BANK HAPOALIM B.M.; Création de MBG MITTELSTÄNDISCHE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT HESSE. Australie: Représentation commune pour CREDIT LYONNAIS, COMMERZBANK et BANCO DI ROMA. Grande-Bretagne: DEUTSCHE BANK participera pour 15 % à la création d'un établissement bancaire à Londres. Italie: Concentration au profit de BANCA POPOLARE DI MARCERATA FELTRIA. Suisse: INCAPITAL est à capital allemand.
- P. 24 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - Allemagne: MILCH-FETT & EIER-KONTOR prend le contrôle de MILCHWIRTSCHAFTLICHE FINANZIERUNGS. Autriche: HUBBARD BELGIE s'installe à Vienne. Belgique: NIEUWE VLEESCOMBINATIE s'installe à Anvers; STE DES VINS DE FRANCE réorganise sa filiale d'Anvers; GENERAL MILLS ferme FOOD SYSTEMS. France: ETS CABO-PASCUAL appartient à VICENTE PASCUAL-PASCUAL. Pays-Bas: Association DOUWE EGBERT/HEINEKEN/NUTRICIA dans PRODIS; MENEBA reprend deux filiales à LEMAGE.
- P. 25 - INDUSTRIE NUCLEAIRE - Belgique: BELGONUCLEAIRE passe sous le contrôle de CENTRE D'ETUDE DE L'ENERGIE NUCLEAIRE.
- P. 26 - METALLURGIE - Allemagne: DAIO KOGYU SEIKO ouvre une succursale à Düsseldorf; TEFAL développe sa filiale de Düsseldorf; Une filiale de portefeuille pour W. & O. BERGMANN. Belgique: DOSTA-BELGIE est à capital néerlandais. France: STE DE PRODUITS EN ACIERS REFRACTAIRES INOXYDABLES & DES SUPERALLIAGES passe sous le contrôle de ROSTANIT; Modalités de la fusion PECHINEY/UGINE-KUHLMANN. Suède: PILLAR EUROPE MANUFACTURING négocie la prise du contrôle de SKANDINAVISKA ALUMINIUM PROFILER.
- P. 27 - PAPIER - Italie: LAMSON INDUSTRIES ferme PARAGON ITALIANA.
- P. 28 - PARFUMERIE - Italie: HELENA RUBINSTEIN s'installe à Milan.
- P. 28 - PETROLE - France: AQUITAINE COLOMBIE est filiale de SNPA. Italie: Association CONTINENTAL OIL/NORSK HYDRO sur des permis offshore.
- P. 28 - PHARMACIE - Autriche: CHEMISCHE FABRIK VON HEYDEN s'installe à Vienne. France: ICO-FRANCE est à capital italien; Concentration au profit d'ALPHACHIMIE; DIDACTIC IMPORTATION représentera TOP SURGICAL MANUFACTURING. Luxembourg: BIOPHARMA est filiale de BOEHRINGER-MANNHEIM.

- P. 29 - PLASTIQUES - Allemagne: INDUSTRIE & HANDELSONDERNEMING "GOLDEN STIFT" s'installe à Solingen. France: PAN PLA SpA ouvre une succursale à St-Ouen. Italie: Association franco-italienne dans ATOFLEX.
- P. 30 - PUBLICITE - Belgique: Dissolution de MULTI NATIONAL PARTNERS (BELGIUM). France: Coopération DR. RUDOLF FARNER/INTER-PLANS-PUBLI-ACTION; Dénonciation des accords HAVAS REGIE/REGIE PRESSE; CALENDRIERS JEAN LAVIGNE passe sous le contrôle indirect de HACHETTE.
- P. 31 - TEXTILES - Allemagne: HAWICK JERSEY INTERNATIONAL s'installe à Krefeld. Belgique: TRIOLET est à capital néerlandais. France: FILATURE ALSACIENNE DE LAINE PEIGNEE GLUCK & CIE passe sous contrôle suisse.
- P. 32 - TOURISME - France: CAISSE NATIONALE DE CREDIT AGRICOLE devient actionnaire de VOYAGES CONSEILS.
- P. 32 - TRANSPORTS - Allemagne: NATIONAL CAR RENTAL SYSTEM INTERNATIONAL s'installe à Hambourg. France: Création de CAUSSE-WALON.
- P. 33 - DIVERS - Allemagne: KANDRE (équipements sanitaires) est à capital suédois. Belgique: NOUVELLE PATHE CINEMA ferme EUROCINE. France: PILLIVUYT & CIE (porcelaine) passe sous le contrôle de PORZELLANFABRIK LANGENTHAL.
-

**ASSURANCES**

(636/12) La société de courtage d'assurances ALEXANDER & ALEXANDER INC. de New York (cf. n° 633 p.14) s'est associée à Hambourg avec son homologue HANSEATISCHE ASSEKURANZ-VERMITTLUNGS AG (succursales à Berlin, Bielefeld, Francfort, Stuttgart, Munich, Mannheim, etc...) pour former la firme ALEXANDER & ALEXANDER HANSEATISCHE ASSEKURANZ-VERMITTLUNGS GmbH (capital de DM. 20.000), que dirigent MM. Günther Heydemann et Claus Dahm.

Le partenaire américain possède une affiliée de création récente à Bruxelles, ALEXANDER-MENAGE & JOWA SA. Le partenaire allemand dispose de plusieurs filiales en République Fédérale, notamment KARL ALT & C° GmbH (Francfort), WEFI ASSEKURANZ & FINANZIERUNGS-VERMITTLUNGS GmbH (Francfort) et HEINZ ZIEMER-ASSEKURANZGESCHÄFT.

(636/12) La compagnie de Tel-Aviv SAHAR INSURANCE C° LTD a ouvert à Paris une succursale placée sous la direction de M. Yann Whytlaw.

**AUTOMOBILE**

(636/12) Le groupe VOLKSWAGENWERK AG de Wolfsburg (cf. n° 626 p.16) - que préside depuis peu M. Rudolf Leiding en remplacement du Dr. Kurt Lotz - a porté à 90 % son contrôle sur sa filiale AUDI NSU AUTO UNION AG de Neckarsulm (cf. n° 626 p.15) en y reprenant notamment la participation de l'ISRAEL BRITISH BANK LTD de Tel Aviv (cf. n° 621 p.13), et il envisage d'en acquérir le contrôle absolu.

VOLKSWAGEN a récemment doté sa filiale de crédit et location VOLKSWAGEN LEASING GmbH - créée en 1966 (cf. n° 383 p.18) - d'une succursale à Ingolstadt : à l'enseigne AUDI SNU LEASING, celle-ci est dirigée par MM. Berthold Richard et Kabisch Horst.

**BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS**

(636/12) L'entreprise néerlandaise de bâtiment BOUW- & HANDELSONDERNEMING JOS. DEMONTE & ZOON N.V. (Weert) s'est donnée une affiliée en Belgique, BELGRON N.V. (Hamont) au capital de FB. 1 million, placée sous la direction de MM. Frans P. Pluym et Marc E. Van Heugten.

(636/13) Le groupe de promotion immobilière de Londres TOWN & COMMERCIAL PROPERTIES LTD (cf. n° 555 p.17) a renforcé ses intérêts au Benelux avec la création à Bruxelles de la société TOCOPRO BELGIQUE SA (capital de FB. 1 million) directement contrôlée par la filiale d'Amsterdam TOCOPRO N.V. et affiliée pour le solde aux entreprises associées A.J. HINES & C° N.V. (Amsterdam), SIMO SECURITIES LTD, ROY KING PROPERTIES LTD, THREE MILE ESTATES LTD et G.A. MOORE PROPERTIES LTD, toutes à Londres.

(636/13) Tous trois animés par M. Alexis Boegaerts de Faucigny de Lucinge (belge résidant à Encamp/Andorre), les établissements bancaires de Tanger BANQUE DE PARIS & DES PAYS D'OUTRE-MER SA (en liquidation) et BANKFOJA SA ainsi que de Ceuta/Espagne BELGO TRANSAFRICANA DE COMERCIO LTDA ont participé pour respectivement 45 %, 45 % et 6 % à la constitution à Etterbeek-Bruxelles de la firme d'ingénieurs-conseil en construction immobilière LES INGENIEURS SA (capital de FB. 100.000), dont les premiers administrateurs sont MM. Jules Sneessens, Dominique Timmermans et Louis Cousin.

(636/13) Les intérêts chez les Six de l'entreprise australienne de ciment précontraint et centrales à béton PIONEER CONCRETE SERVICES LTD de Sydney (cf. n° 570 p.18) se sont enrichis d'une affiliée à Francfort, PIONEER BETON GmbH (capital de DM. 100.000), que dirige M. Robert Rauer (Rheinheim).

La fondatrice possède depuis 1964 une affiliée à Milan, PIONEER CONCRETE ITALIANA SpA (cf. n° 255 p.20), elle-même dotée depuis 1970 d'une filiale à Pomezia, PIONEER CONCRETE SUD ITALIA SpA.

(636/13) La cession par la compagnie de Milan IDEAL STANDARD SpA (groupe AMERICAN STANDARD INC. de New York - cf. n° 629 p.28) de son Département "Céramique et carreaux d'isolation" ("Arcenico-Piastrelle" - cf. n° 625 p.20) à l'entreprise CEDIT-CERAMICHE D'ITALIA SpA (Milan) va devenir effective.

Celle-ci portera en conséquence son capital à Li. 1.751,3 millions - détenu à raison de 40 % par IDEAL STANDARD - et portera à six le nombre de ses centres industriels : Roccasecca/Frosinone et Orcenico/Pordenone (tous deux apportés par son nouvel actionnaire) ainsi que Bareggio, Luragò d'Erba, Messine et Palerme.

(636/13) Des intérêts britanniques, portés à parts égales par MM. Michael K. Boyden (Londres) et Alfred J. Binyon (Ropley/Surrey), ont été à l'origine à Schaerbeek-Bruxelles de la firme M.K. BOYDEN (EUROPE) SA (capital de FB. 50.000), spécialisée dans le contrôle des coûts de construction immobilière.

(636/14) Spécialiste de maisons individuelles à bon marché, le groupe KAUFMAN & BROAD INC. de Los Angeles/Cal. (cf. n° 500 p.19) a négocié la réalisation d'un important programme immobilier (186 logements) dans la banlieue de Francfort, représentant un investissement de près de DM. 30 millions.

Le groupe américain exécute présentement en France - par l'intermédiaire de ses filiales KAUFMAN & BROAD Sarl (Paris) et TECMEC-LA TECHNIQUE MODERNE D'ENTREPRISE GENERALE SA (St-Cloud/Hts-de-Seine) - plusieurs programmes immobiliers dans la région parisienne ainsi que dans le midi méditerranéen.

(636/14) La compagnie italienne de génie civil IMPRESA EUGENIO GROSSETTO SpA (Padoue) s'apprête à absorber plusieurs affiliées immobilières et de constructions préfabriquées représentant un actif global de près de Li. 4 milliards. En conséquence, elle élèvera son capital, en deux opérations distinctes, à Li. 12 milliards.

Il s'agit notamment des firmes IMPRESA COSTRUZIONI MONTESANTO SpA (Milan), STA IMMOBILIARE DORIA SpA (Padoue), FINANZIARIA IMMOBILIARE SpA (Padoue), CIA SICILIANA PREFABBRICATI EDILI SpA (Catane), INDUSTRIA MODERNA EDILIZIA SpA (Latina) et IMPRESA COSTRUZIONI ALPI OROBIE SpA (Milan).

## CAOUTCHOUC

(636/14) Le groupe caoutchoutier français MAPA-FIT SA de Villiers-le-Bel/Val d'Oise (cf. n° 624 p.18) a renforcé ses intérêts industriels à l'étranger (cf. notamment n° 621 p.16) en prenant le contrôle à 51 % de la firme espagnole de caoutchouc sanitaire (gants, bouillottes, etc...) GOMAYTEX SA (Hernani) avec sa filiale commerciale de Hambourg GOMAYTEX GmbH (créée en 1968).

Lui-même directement présent en République Fédérale avec la société MAPA GmbH, GUMMI & PLASTIKWERKE (Hanovre) - associée dans la firme de Cologne RADIUM GUMMIWERKE GmbH (cf. n° 589 p.21) avec l'entreprise britannique HAFFENDEN-RICHBOROUGH (Sandwich/Kent) - le groupe français s'est assuré il y a quelques mois le contrôle à Dublin de la manufacture de bonnets de bains en caoutchouc IRISH RUBBER LTD.

## CHIMIE

(636/14) L'entreprise allemande de vernis et peintures spéciales HERKULA KG (Krefeld) a pris pied en Belgique avec l'installation à St. Vith d'une filiale industrielle, HERKULA AG (capital de FB. 5 millions), présidée par son propre directeur M. Bodo Franke.

(636/15) Filiale en France de la compagnie chimique néerlandaise KON. MAASTRICHT ZINKWIT-MIJ. d'Eysden/Maastricht (cf. n° 499 p.19), la STE DES COULEURS ZINCIQUES SA (Aubervilliers/Seine-St-Denis), spécialisée dans les pigments minéraux (cf. n° 350 p.19), a formé en association avec la SOPROMINE-STE DE PRODUCTIONS CHIMIQUES & MINIERES SA (Paris) un groupement d'intérêt économique à vocation commerciale, PIGMENTEX G.I.E. Celui-ci est présidé par M. Pierre de Jamblinne de Meux (COULEURS ZINCIQUES) et dirigé par MM. Jacques Marnette (COULEURS ZINCIQUES) et René Ascoli (SOPROMINE).

(636/15) La coopération négociée récemment aux Pays-Bas (cf. n° 635 p.17) entre les firmes de détergents et agents chimiques d'adoucissement et de blanchiment GRADA PRODUKTEN N.V. (Amsterdam) et LOCA N.V. (Breda) s'effectuera par scission partielle des actifs de la seconde - membre du groupe AKZO N.V. (Arnhem) à travers AKZO HUISHOUEDELIJKE PRODUKTEN N.V. de La Haye (cf. n° 624 p.19) - au profit de la première.

Celle-ci, que préside M. Michel Marotte et dont le capital sera en conséquence doublé à Fl. 3,2 millions, est actuellement filiale absolue du groupe français COTELLE & FOUCHER SA d'Issy-les-Moulineaux (cf. n° 621 p.29), dont la participation reviendra à 50 %.

(636/15) Le groupe BRITISH OXYGEN C° LTD de Londres (cf. n° 621 p.19) a doté sa filiale BOC DEUTSCHLAND GES. FÜR GAS- & SCHWEISS-GERÄTE mbH de Solingen (cf. n° 490 p.29) d'une succursale à Düsseldorf: à l'enseigne BOC MEDIZINTECHNIK, celle-ci sera spécialisée dans les produits chimiques ainsi que gaz chirurgicaux et anesthésiants.

(636/15) La manufacture néerlandaise de produits chimiques bitumeux OLSTER ASPHALTFABRIEK N.V. d'Olst (cf. n° 333 p.22) a acquis pour le compte de sa filiale OLASFA WERKEN N.V. (Olst) le Département "travaux d'étanchéité pour toitures et terrasses" (25 employés) de la société N.V. DAKTECHNIEK NEDERLAND d'Enschede (cf. n° 512 p.18).

Celle-ci, qui occupe plus de 325 employés, appartient au groupe de génie civil de Leiden I.B.B. KONDOR GROEP N.V. (cf. n° 619 p.15) à travers ses filiales AANNEMING-MIJ. "DE KONDOR" N.V. d'Amsterdam (cf. n° 585 p.18) et AANNEMINGSBEDRIJF P. EBBINGE N.V. (Enschede).

(636/15) Animé par M. Nino Rovelli et lié par des participations croisées avec son homologue RUMIANCA SpA (Turin), le groupe STA ITALIANA RESINE-S.I.R. de Milan (cf. n° 625 p.17) - qui vient d'obtenir de l'EXPORT-IMPORT BANK-EXIMBANK (Washington/D. C.) un prêt de \$ 18,24 millions pour financer l'achèvement de son complexe sarde, opérationnel en 1973 - a complété son infrastructure à Catanzara avec la création de six affiliées au capital de Li. 1 million chacune : SUD ITALIA RESINE SpA, FIVESUD SpA, ISOSIR SpA, DIPOL SpA, LAMISUD SpA et AMMINIA CALABRA SpA - dotées, à l'exception des deux premières, d'une succursale à Milan.

COMMERCE
----------

(636/16) Le groupe de centres commerciaux en gros (type "Cash and Carry") METRO-SB-GROSSMARKTE GmbH & C° KG de Düsseldorf-Grafenberg (cf. n° 621 p.17) a poursuivi son expansion en Autriche avec l'installation d'une filiale à Salzburg, METRO SELBSTBEDIENUNGS-GROSSHANDEL GmbH (capital de Sh. 100.000), dirigée par M. Otto Beisheim (Mülheim/Ruhr).

Déjà présent à Vienne avec les sociétés MÖBEL-GROSSVERTRIEBS GmbH, de création récente avec pour gérant M. O. Beisheim, et METRO SELBSTBEDIENUNGS GROSSHANDEL GmbH, formée fin 1968 (cf. n° 537 p.17), le groupe allemand possède un important réseau d'affiliées sous son nom (ou MAKRO) à l'étranger, notamment en France (Oberhausbergen/Bas Rhin et Thiais/Val-de-Marne - cf. n° 578 p.22), Londres (cf. n° 562 p.21), Milan (cf. n° 612 p.19), Amsterdam (cf. n° 556 p.21), etc...

(636/16) Membre du groupe succursaliste franco-belge DOCKS DU NORD-LES ECO SA de La Madeleine-lez-Lille/Nord (cf. n° 589 p.25) à travers la STE FRANCAISE DE PARTICIPATIONS IMMOBILIERES & COMMERCIALES SA (Paris), la compagnie ETS B. MIELLE SA de Châlon-sur-Marne/Marne (anc. Paris) a consenti divers apports mobiliers et immobiliers à ses affiliées (11,8 % et 23,8 % respectivement) SANAL-ECO SA (Nancy) et SADAL SA (Eckbolsheim/Bas Rhin). Celles-ci ont en conséquence élevé leur capital à F. 17,4 et 18,9 millions respectivement, et MIELLE en détient désormais le contrôle à 58 % et 47,7 %.

En 1970, MIELLE a réalisé un chiffre d'affaires de F. 188 millions, celui de SANAL-ECO s'établissant à F. 382,5 millions et celui de SADAL à F. 185,7 millions.

CONSTRUCTION ELECTRIQUE
-------------------------

(636/16) Disposant déjà de plusieurs succursales à l'étranger, notamment en Autriche (Bludenz/Voralberg) et aux Pays-Bas (Arnhem), la société d'entreprises générales d'électricité STARKSTROM-ANLAGEN GmbH de Francfort a complété son implantation au Benelux avec l'ouverture d'une succursale à Deurne/Anvers.

La fondatrice (capital de DM. 18 millions) appartient pour 45 % à la compagnie d'énergie électrique AG FÜR ENERGIEWIRTSCHAFT (Mannheim), pour 35 % à la société RHEINELEKTRA AG de Mannheim (cf. n° 475 p.18) et pour 25 % à l'entreprise LAHMEYER AG de Francfort (cf. n° 569 p.22) - ces deux dernières membres du groupe R.W.E.-RHEINISCH-WESTFÄLISCHE ELEKTRIZITÄTSWERK AG d'Essen (cf. n° 624 p.16). Elle a une société-soeur à Burgweinting-Regensburg, STARKSTROM-GERÄTEBAU GmbH (capital de DM. 3,5 millions), filiale 60/40 de AG FÜR ENERGIEWIRTSCHAFT et de LAHMEYER.

(636/17) Un accord de coopération conclu entre les groupes suédois AGA A/B de Lindigö (cf. n° 632 p.16) et ELEKTRISKA SVETSNINGS A/B-ESAB de Göteborg (cf. n° 185 p.19) aura son prolongement en République Fédérale, le premier prenant une participation de 49 % à Francfort dans la filiale du second KJELLBERG-EBERLE GmbH (capital de DM. 5,3 millions), qui est spécialisée dans les équipements d'oxycoupage et soudage à l'arc.

(636/17) La BANEXI-BANQUE POUR L'EXPANSION INDUSTRIELLE SA de Paris (cf. n° 631 p.34), filiale de la BANQUE NATIONALE DE PARIS-BNP SA (cf. n° 632 p.25), s'est assurée une importante participation dans l'entreprise française d'électro-aimants industriels MECALECTRO SA (Massy/Seine-et-Marne) au capital de F. 1 million.

(636/17) De création récente à Paris pour la promotion des nouvelles techniques appliquées à la télévision (télédiffusion, vidéo-cassettes, etc.), la STE D'ETUDES DE TELEVISION-SETEL SA (capital de F. 1 million), que préside M. Jules Antonini et vice-préside M. Dominique Leca, l'a été par l'U.A.P.-UNION DES ASSURANCES DE PARIS SA (cf. n° 635 p.14), la BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA, le CREDIT LYONNAIS SA (cf. n° 633 p.32), la STE GENERALE SA, la LIBRAIRIE HACHETTE SA et la SODETE-STE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA TELEVISION SA (Paris).

La BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS (cf. n° 635 p.24) vient par ailleurs de se doter de trois nouvelles filiales-cadres au capital de F. 100.000 chacune : CIE GENERALE DE PARTICIPATIONS INTERNATIONALES-PARINTER SA, SA D'APPLICATIONS FINANCIERES et GETRAM SA. De son côté, la STE GENERALE (cf. n° 633 p.29) a dernièrement formé elle aussi deux filiales-cadres au capital de F. 100.000 chacune : COPAGEP-CIE PARISIENNE DE GESTION & DE PROMOTION SA et OFREGEP-OMNIUM FRANCAIS DE RECHERCHES, DE GESTION & DE PLACEMENT SA.

CONSTRUCTION MECANIQUE
------------------------

(636/17) Connue pour ses équipements résistant à la corrosion (pompes, vannes, soupapes, tubes, réservoirs, filtres) destinés aux industries chimique, pétrolière, gazière et pétrochimique, la compagnie THE DURIDON C° INC. de Dayton/Ohio (cf. n° 599 p.22) a renforcé ses intérêts chez les Six avec l'installation à Francfort de la société DURCO GmbH (capital de DM. 20.000), que dirigent MM. Warren Bays, Robert F. Sharpe et John Haddick.

La fondatrice a transformé fin 1970 en filiale sous le nom de DURCO EUROPE SA la succursale qu'elle avait ouverte à Bruxelles en avril 1968. Elle dispose depuis 1968 d'une filiale en Grande-Bretagne - à travers sa Division PRESSURE PRODUCTS INDUSTRIES (Hatboro/Pa.) - et d'une autre au Canada.

(636/18) L'entreprise de pompes sous-marines **PLEUGER UNTERWASSERPUMPEN GmbH** de Hambourg (cf. n° 457 p.21) s'est assurée le contrôle de la **STE HYDRO-MECANIQUE DE PARIS-H.M.J. SA** (capital de F. 120.000), qu'elle a placée sous la présidence de M. Christian Jarck et la direction de M. Gustave Caby.

Forte de quelque 600 employés et réalisant un chiffre d'affaires annuel de DM. 28 millions, l'entreprise allemande appartient à la compagnie **HALBERGERHÜTTE GmbH** de Brebach/Saar (cf. n° 634 p.32), elle-même filiale à 60 % du groupe français **CIE DE SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA** de Neuilly/Hts-de-Seine (cf. n° 635 p.26). Elle dispose de filiales au Royaume-Uni (**BRITISH PLEUGER SUBMERSIBLE PUMPS LTD**), Canada (**PLEUGER OF CANADA LTD**), Espagne (**PLEUGER SA, BOMPAS SUBMERSIBLES**) et Ghana (**PLEUGER C°-GHANA LTD**), notamment.

(636/18) Liée par des accords de coopération technique avec le groupe germano-belge de matériels photographiques et photochimiques **AGFA-GEVAERT AG** (Leverkusen), l'entreprise de caméras de précision **LINHCF, NIKOLAUS KARPF KG-PRÄZISIONS-KAMERA WERKE** de Munich (cf. n° 582 p.29) s'est donnée à Vienne une filiale commerciale, **LINHOF KAMERA GmbH** (capital de Sh. 100.000), que gère son propre directeur M. Nikolaus Karpf.

Distribuée sur le marché français par la firme **CHOTARD** (Paris), la fondatrice réalise avec 600 employés un chiffre d'affaires annuel de près de DM. 25 millions.

(636/18) Représentée à Paris par l'entreprise **DELLOS SA**, la firme italienne de matériels pour agrandissements photographiques **DURST SpA-FABBRICA MACCHINE & APPARECCHI FOTOTECNICI** (Polzano) s'est assurée le contrôle en Grande-Bretagne de la société **PAVELLE LTD** (Epsom), filiale jusqu'ici de la compagnie de New York **PAVELLE CORP.**

(636/18) Spécialiste en République Fédérale de machines automatiques à visser, la société **WEBER SCHRAUBAUTOMATEN GmbH & C° KG-SPEZIALMASCHINENFABRIK** (Wolfratshausen) a installé une filiale commerciale à Paris, **WEBER-FRANCE, ASSEMBLAGES AUTOMATIQUES Sarl** (capital de F. 50.000), dont le gérant est son propre directeur M. Rheinhold Weber.

(636/18) Spécialiste aux Pays-Bas de machines de cerclage et emballage, la société **METAVERPA N.V.** (Maartensdijk/Utrecht) s'est donnée une filiale commerciale en République Fédérale, **METAVERPA, HANDELSGESELLSCHAFT FÜR INDUSTRIEPRODUKTE GmbH** (Viersen) au capital de DM. 100.000. Sa distribution était assurée jusqu'ici dans le pays par la firme **SIGNODE SYSTEM GmbH** (Dinslaken), filiale du groupe de la branche **SIGNODE CORP.** de Chicago (cf. n° 609 p.23).

La fondatrice possède un important réseau de représentation à l'étranger ainsi que plusieurs filiales sous son nom, notamment à Genève et Willemstad/Curaçao.

(636/19) L'entreprise suisse de machines à compter, trier et emballer les monnaies fiduciaires et scripturales NEUE GELDZÄHL MASCHINEN-NGZ AG de Nyon (cf. n° 620 p.22) a étoffé son réseau commercial chez les Six avec l'installation d'une filiale à Milan, NUMERAL ITALIANA SpA (capital de Li. 10 millions), que dirige M. André Amiel.

La fondatrice est présente depuis quelques mois à Bruxelles avec la société NUMERAL-BELGIUM SA.

(636/19) Membre du groupe néerlandais de mécanique lourde V.M.F.-VERENIGDE MACHINEFABRIEKEN N.V. (cf. n° 630 p.21), l'entreprise d'installations de chauffage, conditionnement d'air, refroidissement et traitement de l'eau, tuyauterie, etc... N.V. BRONSWERK d'Amersfoort (cf. n° 628 p.18) a étoffé son réseau commercial avec l'installation d'une filiale en France, CLIMABRON Sarl (Vau-cresson/Hts-de-Seine) au capital de F. 50.000, que gère M. Nicolas Wolters.

A l'étranger, la fondatrice était déjà présente à Hamburg (DEUTSCHE BRONSWERK GmbH), Anvers (BRONSWERK ESPANOLA SA) et Maracaibo (BRONSWERK VENEZUELA SA). Aux Pays-Bas, elle a récemment créé - en association paritaire avec la filiale AUTOMATIC SPRINKLER CORP. (Youngstown/Ohio) du groupe de Cleveland/Ohio A.T.O. INC. - la firme de matériels de lutte contre l'incendie BRONSWERK-AUTOMATIC N.V. (Amersfoort) au capital de Fl. 1 million. Licenciée de sa fondatrice américaine, celle-ci s'est aussitôt dotée d'une filiale de vente sous son nom à Hamburg (capital de DM. 100.000), et elle prépare des opérations similaires en Belgique et en Espagne.

(636/19) Spécialiste de cisailles, presses à découper et à emboutir les métaux, etc..., le groupe de Cincinnati/Ohio CINCINNATI SHAPER C° (cf. n° 562 p.26) a mis fin aux activités de sa filiale commerciale de Bruxelles CINCINNATI BELGE SA.

En Europe, le groupe américain, qu'anime M. March, dispose de filiales industrielles à Glasgow (THE CINCINNATI SHAPER C° LTD) et Neuilly/Hts-de-Seine (CINCINNATI FRANCE SA), et il y garde des filiales commerciales à Düsseldorf, Rome et Zug/Suisse.

(636/19) Des négociations commerciales et financières en cours entre le groupe automobile FORD MOTOR C° de Dearborn/Mich. (cf. n° 625 p.17) et le groupe de matériels de travaux publics et mécanique lourde RICHIER SA de Paris (cf. n° 572 p.24) doivent assurer au premier la distribution de certaines fabrications (notamment pelles hydrauliques) du second ainsi que son entrée comme important actionnaire dans celui-ci.

(636/20) La SNECMA-STE NATIONALE D'ETUDES & DE CONSTRUCTION DE MOTEURS D'AVIATION SA de Paris (cf. n° 610 p.25) a conclu avec le groupe GENERAL ELECTRIC C° de New York (cf. n° 630 p.26) un accord de coopération pour la construction d'un réacteur de 10 t. de poussée pour avions civils de moyenne capacité - notamment une version du "Mercure" de la SA DES AVIONS MARCEL DASSAULT-BREGUET AVIATION de Paris (cf. n° 633 p.25). Le cadre en sera une filiale paritaire à constituer à Paris.

(636/20) L'entreprise de Rotterdam AMALGA HOLDING N.V. (cf. n° 613 p.34) a obtenu du groupe DIEBOLD INC. de Canton/Ohio (cf. n° 366 p.24) la licence de fabrication, montage et distribution au Benelux et en République Fédérale de ses équipements mécaniques de sécurité pour coffres-forts, caisses, etc...

(636/20) Le groupe MANNESMANN AG de Düsseldorf (cf. n° 629 p.28) négocie la reprise à la famille Rauch de sa participation de 50 % dans la société d'équipements hydrauliques (pompes axiales et moteurs) CONSTANTIN RAUCH KG d'Ulm (cf. n° 622 p.23), de manière à en avoir le contrôle absolu.

Animée par M. Fritz Rauch, celle-ci (capital de DM. 42 millions), qui réalise avec 1.750 employés un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 75 millions, possède depuis peu une filiale commerciale à Paris, RAUCH HYDRAULIQUE FRANCE Sarl. De son côté, MANNESMANN dispose dans le même secteur d'une filiale (50 %), G.L. REXROTH GmbH de Lahr/Main, (cf. n° 610 p.23), dotée elle-même de filiales sous son nom à Colombes/Hts-de-Seine (anc. OLAER HYDRAULIQUE SA), Milan, Zurich, etc..

(636/20) La filiale à Milan BREDI TERMOMECCANICA & LOCOMOTIVE SpA (cf. n° 610 p.24) du groupe public FINANZIARIA ERNESTO BREDI SpA (cf. n° 631 p.17) a élargi sa coopération avec le groupe BABCOCK & WILCOX INC. de New York (cf. n° 615 p.21) avec la conclusion d'un accord lui donnant la licence de fabrication et de vente en Italie d'équipements de propulsion navale.

Détenant déjà de BABCOCK & WILCOX des licences de turbines et centrales d'énergie électriques, la société italienne est également licenciée depuis quelques mois du groupe GENERAL ELECTRIC C° (New York) en matière de turbines et réducteurs à vapeur pour la construction navale.

(636/20) Six chantiers navals néerlandais occupant plus de 2.000 personnes et réalisant ensemble un chiffre d'affaires annuel supérieur à Fl. 150 millions négocient les modalités d'une coopération industrielle étroite, pouvant déboucher sur une concentration.

Il s'agit de T. VAN DUUVENDIJK'S SCHEEPSWERF N.V. (Lekkerkerk) et de SCHEEPSWERF v/h DE GROOT & VAN VLIET N.V. (Slikkerveer) ainsi que de quatre des membres du groupement d'Amsterdam HOLLANDE SCHEEPSBOUW ASSOCIATIE N.V. (cf. n° 528 p.32), à savoir SCHEEPSWERF & MACHINEFABRIEK "DE BIESBOSCH" N.V. (Dordrecht), SCHEEPSWERF & GASHOUDERBOUW v/h JONKER & STANS N.V. (Hendrik-Ido-Ambacht) et N.V. IJSSELWERF de Rotterdam (cf. n° 163 p.17).

(636/21) Spécialiste en République Fédérale de pompes centrifuges "Sihi" (pour industries pétrolière et pétrochimique notamment), la compagnie SIEMEN & HINSCH GmbH d'Itzehoe (cf. n° 634 p.32) a décuplé à Sh. 1 million le capital de sa filiale de Vienne SIEMEN & HINSCH GmbH (cf. n° 592 p.29) et l'a transformée en SIHI GmbH.

Majoritaire depuis peu dans l'entreprise de pompes, compresseurs et équipements thermiques HALBERG MASCHINENBAU GmbH & C° KG (Ludwigshafen) pour y avoir repris les intérêts de la compagnie HALBERGHERHÜTTE GmbH (cf. supra, p. 18), SIEMEN & HINSCH possède à l'étranger un grand nombre de filiales ou licenciées - coiffées par la filiale suisse de portefeuille SIHI HOLDING GmbH (cf. n° 595 p.24) - notamment en Grande-Bretagne (Manchester), France (Puteaux/Hts-de-Seine), Belgique (Bruxelles), Espagne (Madrid), etc..., et son expansion y est assurée par la filiale de Zug/Suisse SIHI-FINANZ AG (cf. n° 627 p.25), créée en août 1971 au capital de FS. 10 millions.

(636/21) L'entreprise française d'articles de quincaillerie pour bâtiment et manutention GUITEL ETIENNE MOBILOR SA du Pré-St-Gervais/Seine-St-Denis (cf. n° 103 p.20) s'est assurée le contrôle de la société LA ROUE FRANCAISE SA (Rueil-Malmaison/Hts-de-Seine). Spécialisée dans la fabrication de roues et roulettes, celle-ci (capital de F. 2 millions) réalise un chiffre d'affaires annuel de F. 9 millions.

Présidée par M. François Girod, GUITEL ETIENNE MOBILOR a réalisé elle-même avec 400 employés dans ses usines au siège, à Vouppes/Isère et Joué-les-Tours/Indre & Loire un chiffre d'affaires de F. 30 millions en 1970.

EDITION
---------

(636/21) Des intérêts suisses, portés par MM. Ernst Heiniger (Zurich) et Werner Schneeberger (Riehen/Bâle), ont été à l'origine à Essen de l'entreprise de messagerie et distribution de périodiques et livres Z. & B. VERTRIEBSGESELLSCHAFT mbH ZEITSCHRIFTEN & BÜCHER (capital de DM. 20.000), avec pour gérant M. Ernst Strohbach.

(636/21) Le groupe d'édition d'Amsterdam PERSCOMBINATIE N.V. (cf. n° 626 p.27) a acquis une participation de 40.% dans la firme AMSTELLAND-PERS N.V. (Amsterdam), qui assure, sous la direction de M. N.J. Wilhelmus, l'édition des journaux et périodiques "Amstelveens Weekblad", "Ouderkerks Weekblad", "Buitenveldertse Courant", "De Nieuwe Bijlmer", "Weekblad Betondorp" et "De Amstellander".

**ELECTRONIQUE**

(636/22) Poursuivant la mise en place de son réseau de vente en Europe (cf. n° 592 p.35), le groupe de composants électroniques TELEDYNE INC. de Los Angeles a formé à Bruxelles la société TELEDYNE BELGIUM SA (capital de FB. 1,25 million), que préside M. Léo W. Killen et où il a pour associées symboliques ses filiales de Los Angeles TELEDYNE MID-AMERICA CORP., TELEDYNE INDUSTRIES INC., TELEDYNE UNITED CORP., TELEDYNE MOVIBLE OFFSHORE INC., ISOTOPES INC. et BROWN ENGINEERING C° INC.

Le groupe américain disposait déjà chez les Six de filiales directes à Francfort et Paris, et il y possède de nombreux intérêts indirects.

(636/22) Des intérêts américains, portés par Mme Roland Adass (Palm Springs/Cal.) se sont associés à parité avec des intérêts français, portés par Mme Suzanne Becker, pour former à Paris la firme de software et publicité ASTRO COMPUTER ANIMATION INTERNATIONALE-ACAI Sarl (capital de F. 20.000), que gère M. Sander Recker (Paris).

**FINANCE**

(636/22) La DEUTSCHE BANK AG de Francfort (cf. n° 632 p.26) sera associée prochainement à parité (15 %) avec l'UNION DE BANQUES SUISSES-U.B.S. SA de Zurich (cf. n° 627 p.36) dans un établissement bancaire en cours de création à Londres sur l'initiative (35 % chacun) du BANCO DO BRASIL SA de Brasilia (cf. n° 632 p.25) et de la BANK OF AMERICA NATIONAL TRUST & SAVING ASSOCIATION de San Francisco (cf. n° 629 p.24).

L'essentiel des intérêts en Amérique Latine de la DEUTSCHE BANK est porté par les succursales en Argentine et au Brésil de sa filiale DEUTSCHE UBERSEEISCHE BANK AG de Berlin et Hambourg (cf. n° 610 p.29) ainsi qu'à travers sa participation (0,6 %) dans la compagnie de portefeuille ADELA INVESTMENT C° SA de Luxembourg et Lima/Pérou (cf. n° 586 p.31).

(636/22) Dans le cadre de l'accord de collaboration conclu à l'automne 1970 (cf. n° 583 p.31) par les banques CREDIT LYONNAIS SA de Paris (cf. n° 633 p.33), COMMERZBANK AG de Düsseldorf (cf. n° 632 p.25) et BANCO DI ROMA SpA de Rome (cf. n° 631 p.28), celles-ci ont ouvert à Sydney une représentation commune compétente pour l'Australie et la Nouvelle Zélande.

Récemment, ces trois banques ont installé dans les mêmes conditions (cf. n° 613 p.30) des représentations à Tokyo, Singapour et Mexico.

(636/23) Négociée depuis 1967 (cf. n° 391 p.28) par M. Andrej Dubonossow, ancien directeur à Londres de la MOSCOW NARODNY BANK LTD (cf. n° 363 p.23), l'installation à Francfort d'une banque soviétique va devenir effective.

La nouvelle OST-WEST HANDELSBANK AG (capital de DM. 20 millions) sera opérationnelle début 1972. Présidée par M. A. Dubonossow, elle aura notamment pour fondatrices la GOSSBANK de Moscou (Banque Centrale) et la GOSSVNECHTORGBANK (Banque pour le Commerce Extérieur), qui contrôlent déjà en Europe occidentale la MOSCOW NARODNY BANK (créée en 1919), la BANQUE COMMERCIALE POUR L'EUROPE DU NORD SA de Paris (cf. n° 599 p.26) et la WOZCHOD HANDELSBANK AG de Zurich (cf. n° 478 p.27).

(636/23) La FIRST PENNSYLVANIA BANKING & TRUST C° de Philadelphie (cf. n° 505 p.29) a ouvert à Francfort sa première représentation permanente chez les Six.

Intéressée à Londres dans l'ATLANTIC INTERNATIONAL BANK LTD (cf. n° 529 p.24), la fondatrice y possède depuis 1968 sa propre succursale. Elle dispose également de représentations permanentes à Mexico et Singapour.

(636/23) La firme de conseil financier et gérance de portefeuille INCAPITAL INVESTITIONSDIENSTE GmbH de Saarbrücken (anc. à Munich) a installé à Genève une filiale de prestation de services financiers, INCAPITAL SA (capital de FS. 0,5 million), présidée par M. Hans-Werner Goebel (Munich).

Animée par MM. Rudolf Scherer et H.W. Goebel, la fondatrice possède depuis fin 1969 une filiale à Luxembourg, INCAPITAL HOLDING SA (capital de \$ 127.000).

(636/23) La BfG-BANK FÜR GEMEINWIRTSCHAFT AG de Francfort, dont le capital vient d'être porté à DM. 320 millions (cf. n° 619 p.14), et la BANK HAPOALIM B. M. LTD de Tel Aviv, dont le capital sera prochainement doublé à £ 100 millions (cf. n° 404 p.29), ont négocié récemment un accord de coopération et d'assistance mutuelle à leur clientèle respective en Israël et en République Fédérale.

(636/23) Une concentration a été négociée en Italie entre les instituts d'épargne et crédit BANCA POPOLARE DI FOSSOMBRONE S.C. (Fossombrone/Pesaro et Isola di Fano) et BANCA POPOLARE DI MARCERATA FELTRIA S.C. (Macerata/Pesaro) au profit du second, transformé en BANCA POPOLARE DEL MONTEFELTRO & DEL METAURO.

(636/23) Les banques et établissements de crédit de Francfort ZENTRAKASSE SÜDWESTDEUTSCHER VOLKSBANKEN AG, GENOSSENSCHAFTLICHEN ZENTRALBANK eGmbH et HESSISCHE LANDESBANK-GIROZENTRALE (cf. n° 631 p.22) se sont associés pour former à Wiesbaden la société de crédit et portefeuille aux moyennes entreprises MBG-MITTELSTÄNDISCHE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT HESSE GmbH (capital de DM. 0,3 million), que dirige M. Hermann Lingau.

INDUSTRIE ALIMENTAIRE
-----------------------

(636/24) Le groupe espagnol de produits alimentaires frais et en conserves VICENTE PASCUAL-PASCUAL de Pego/Alicante a étoffé ses intérêts en France avec la création à Rungis/Val-de-Marne de la société ETS CABO-PASCUAL Sarl (capital de F. 160.000), en association avec M. Vicente Cabo (Chilly-Mazarin/Essonne), majoritaire en rémunération de l'apport de son fonds de commerce de fruits et légumes au Marché d'Intérêt National de Rungis.

Le groupe d'Alicante dispose déjà de deux filiales dans le pays, PASCUAL PROMOTION SA (Paris) et PASCUAL FRANCE SA (Rungis). Chez les Six, il a également des filiales à Rotterdam, Bruxelles et Milan, notamment.

(636/24) Membre à Rotterdam du groupe NIBECOM-NIEUWE BEHEERSCOMPAGNIE N.V. (cf. n° 562 p.32), la conserverie de viande N.V. NIEUWE VLEESCOMBINATIE (anc. INTERNATIONALE HANDELSCOMPAGNIE "INHACO" N.V. - cf. n° 590 p.41) s'est donnée une filiale à Anvers, N.V. NIEUWE VLEESCOMBINATIE ANTWERPEN N.V. (capital de FB. 2 millions), dirigée par M. G. van Toorn.

La fondatrice est présente depuis 1968 en République Fédérale (cf. n° 459 p.34) avec une filiale sous son nom à Emmerich.

(636/24) La STE DES VINS DE FRANCE SA de Châteauneuf-les-Martignes/B. du Rh. (cf. n° 603 p.28) a porté à FB. 24 millions le capital de sa filiale d'Anvers MARGNAT N.V. - commune avec la firme SOGDIVIN SA (Besançon) - et l'a transformée en STE DES VINS DE FRANCE N.V.

Distributrice des marques "Gévéor", "Kiravi" et "Margnat", STE DES VINS DE FRANCE, qui appartient au groupe SAPVIN-STE D'APPROVISIONNEMENT VINICOLE SA de Marseille (cf. n° 606 p.29), a reçu il y a quelques mois les actifs commerciaux et industriels de la société D.M.S.-DISTRIBUTION DE MARQUES SELECTIONNEES SA (Gennevilliers/Hts-de-Seine) et de sa filiale D.M.L.-DEVELOPPEMENT DES MARCHES LOCAUX SA (cf. n° 374 p.19), devenant ainsi affiliée pour 29 % au groupe C.D.C.-CIE GENERALE DES PRODUITS DUBONNET-CINZANO-BYRRH SA (Paris) - où les compagnies PERNOD SA de Maisons-Alfort (cf. n° 615 p.21) et CUSENIER SA (cf. n° 634 p.29) détiennent chacune un intérêt de 28 %.

(636/24) L'entreprise avicole HUBBARD FARM INC. de Walpole/N.H. (cf. n° 483 p.31) a confié son expansion en Autriche à sa filiale belge HUBBARD BELGIE N.V. d'Oudenaarde (anc. HUBBARD EUROPOULTRY N.V.). Celle-ci a en conséquence créé à Vienne la firme HUBBARD GmbH (capital de Sh. 100.000), que dirigent MM. L. Vanwynsberghe, F. Rathe et W. Kasten Rodat.

HUBBARD FARM possède sous son nom plusieurs filiales chez les Six, notamment en République Fédérale (Paderborn), France (Cérons-Foulletourte/Sarthe), Pays-Bas (Boxmeer) et Italie (Milan).

(636/25) Les compagnies DOUWE EGBERT NEDERLAND N.V. d'Utrecht (cf. n° 621 p.28), HEINEKEN NEDERLAND N.V. d'Amsterdam (cf. n° 627 p.33) et N.V. NUTRICIA de Zoetermeer (cf. n° 589 p.44) se sont associées à parité pour créer la société de distribution de produits alimentaires, tabacs, etc... ainsi que de gestion de marques PRODIS N.V. (Amstelveen) au capital de Fl. 50.000, que dirige M. J.F. van Netten.

(636/25) Poursuivant la simplification de ses intérêts à Bruxelles - où il a récemment fermé la succursale de sa filiale de Panama GENERAL MILLS INC. SA (cf. n° 633 p.30) - le groupe alimentaire GENERAL MILLS INC. de Minneapolis/Minn. a mis fin aux activités de la société FOOD SYSTEMS SA, dont il partageait le contrôle avec le groupe succursaliste belge ETS DELHAISE FRERES & CIE LE LION SA (Molenbeek-St-Jean).

(636/25) Le groupe de meunerie d'Amsterdam MENEBA-MEELFABRIEKEN DER NEDERLANDSE-BAKKERIJ N.V. (cf. n° 631 p.30) a acquis le contrôle à Nimègue des boulangeries industrielles RODINGS BAKKERIJEN N.V. et VAN ELDONKS BAKKERIJEN, que coiffait jusqu'ici la société de portefeuille LEVENSMIDDELENMIJ. GELDERLAND (LEMAGE) N.V., et qui réalisent ensemble avec 200 personnes un chiffre d'affaires annuel supérieur à Fl. 12 millions.

(636/25) Affiliée à la DEUTSCHE GENOSSENSCHAFTKASSE-D.G.K. de Francfort (cf. n° 622 p.35), la compagnie alimentaire MILCH-FETT & EIER-KONTOR GmbH de Hambourg-Altona (cf. n° 620 p.26) va se défaire de ses actifs industriels et commerciaux - à son siège, à Berlin et à Saarbrücken, notamment - dans le domaine laitier et fromager au profit de son homologue de Hambourg MILCH-WIRTSCHAFTLICHE FINANZIERUNGS AG. Passée en conséquence sous son contrôle, celle-ci sera transformée en DEUTSCHE MILCH-KONTOR AG, après avoir vu son capital porté de DM. 2,76 à 10 millions.

MILCH-FETT, qui réalise un chiffre d'affaires annuel de près de DM. 2 milliards et qui conserve en revanche la gestion directe de ses activités avicoles, possède un important réseau de filiales à l'étranger (cf. n° 577 p.36), notamment à Bruxelles, Boulogne-Billancourt, Milan, Londres, etc...

## INDUSTRIE NUCLEAIRE

(636/25) L'établissement public de Bruxelles CENTRE D'ETUDE DE L'ENERGIE NUCLEAIRE-C.E.N.-S.C.K. SA s'est assuré le contrôle à 50 % de la compagnie BELGONUCLEAIRE SA de Bruxelles (cf. n° 622 p.26) à l'occasion du doublement de son capital à FB. 400 millions. En conséquence, la compagnie UNION MINIERE SA de Bruxelles (groupe STE GENERALE DE BELGIQUE SA - cf. n° 628 p.28) et son affiliée (43,3 %) METALLURGIE HOBOKEN-OVERPELT SA (cf. n° 620 p.30) y ont vu leurs participations revenir à 38,67 % et 3,9 % respectivement.

METALLURGIE
-------------

(636/26) Membre à La Haye du groupe RIO TINTO ZINC CORP. LTD de Londres (cf. n° 631 p.32) à travers sa filiale RTZ PILLAR LTD (cf. n° 612 p.33), la compagnie PILLAR EUROPE MANUFACTURING N.V. (cf. n° 611 p.34) négocie l'acquisition en Suède de la société de transformation et extrusion d'aluminium SKANDINAVISKA ALUMINIUM PROFILER A/B-SAPA de Vetlanda (cf. n° 601 p.31).

Contrôlée notamment par le groupe KAISER ALUMINIUM & CHEMICAL CORP. d'Oakland/Cal. (cf. n° 626 p.35), celle-ci est intéressée aux Pays-Bas - à parité avec la compagnie finlandaise OY NOKIA A/B (Helsinki) - dans l'entreprise de profilés d'aluminium SCANDEX ALUMINIUM N.V. (Hoogezand-Sappemeer), créée début 1971 sous le nom de NORDALEX N.V.

(636/26) Connue au Japon pour ses billes d'aciers destinées aux roulements, la société DAIO KOGYU SEIKO K.K. (Osaka) a ouvert à Düsseldorf une succursale à l'enseigne DAIO STEEL BALL MFG. C°, dirigée par M. Takamori Murata.

(636/26) La compagnie sidérurgique de Düsseldorf ROSTANIT AG EDELSTÄHLE (groupe NAUMANN STAHL KG de Düsseldorf) s'est assurée à Paris - à travers sa filiale suisse ADA SA (Chur) - le contrôle à 70 % de la firme de négoce métallurgique STE DE PRODUITS EN ACIERS REFRACTAIRES INOXYDABLES & DES SUPERALLIAGES SA (capital de F. 100.000), que préside M. Gérard Lamouroux.

(636/26) Présente depuis 1970 en République Fédérale avec la société DOSTA METALLBEARBETTINGS GmbH & C° KG (Velbert), l'entreprise néerlandaise de négoce métallurgique (barres, poutres et profilés pour génie civil notamment) DOSTA N.V. (Maastricht) s'est donnée une filiale à Lanaken, DOSTA-BELGIË Pvba (capital de FB. 250.000), gérée par ses propres directeurs MM. L.N. Baelmans et H.J. Huysmans.

(636/26) Présidée par M. Henri Lescure et filiale de la STE D'EMBOUITISSAGE DE BOURGOGNE-SEB SA de Selongey/Côte d'Or, la firme française TEFAL SA (Rumilly/Hte Savoie) - connue pour ses poêles et casseroles à revêtements anti-adhésifs sous licence des groupes E.I. DU PONT DE NEMOURS & C° INC. (Wilmington/Del.) et WESTINGHOUSE ELECTRIC CORP. de Pittsburgh/Pa. (cf. notamment n° 625 p.45) - a porté à DM. 100.000 le capital de sa filiale de Düsseldorf PARENA IMPORT & VERTRIEBS GmbH pour en financer l'expansion.

Dirigée par M. Roger C. Marchant, celle-ci (anc. à Offenbach a.Main) a été créée en 1967 par la filiale de TEFAL aux Pays-Bas, PARENA N.V. (Rhenen).

(636/27) Décidée fin 1970, la fusion des groupes de Paris PECHINEY SA et UGINE KUHLMANN SA deviendra effective avec leur absorption par la compagnie STE DES METAUX & ALLIAGES SA de Paris (cf. n° 621 p.30), dont ils se partageaient depuis peu le contrôle à parité. Présidée par M. Pierre Grezel, président d'UGINE KUHLMANN, celle-ci portera son capital à F. 2,5 milliards en rémunération d'actifs estimés (bruts) à F. 3,2 et 2,2 milliards respectivement.

Cette opération a été précédée par l'apport par chacun des partenaires de l'ensemble de ses actifs industriels et commerciaux à ses filiales spécialisées, placées désormais sous le contrôle quasi-absolu de METAUX & ALLIAGES. Il s'agit de L'ALUMINIUM PECHINEY SA, dont le capital a été porté à F. 499 millions, UGINE ACIERS SA (F. 224,9 millions), PRODUITS CHIMIQUES UGINE KUHLMANN SA (F. 287,6 millions), STE FRANCAISE DES METAUX SPECIAUX SA (F. 60 millions), STE GENERALE DE RECHERCHES & D'EXPLOITATIONS MINIERES-SOGEREM SA (F. 14 millions), L'ALUMINIUM FRANCAIS SA (F. 30 millions) et STE POUR L'INFORMATIQUE SA (F. 2 millions).

(636/27) Affilié pour 41,25 % à la STE MINIERE & METALLURGIQUE DE PENARROYA SA de Paris (cf. n° 634 p.31) ainsi que pour 7 % au groupe de Londres B.I.C.C. -BRITISH INSULATED CALLENDER'S CABLES LTD à travers sa filiale BRITISH COPPER REFINERS LTD de Prestcot (cf. n° 616 p.20), la société de distribution de métaux et alliages non ferreux W. & O. BERGMANN KG de Düsseldorf (cf. n° 627 p.23) s'est dotée d'une filiale commerciale et de portefeuille, W. & O. BERGMANN HANDELS- & BETEILIGUNGS GmbH (Düsseldorf) au capital de DM. 20.000, dirigée par MM. J.P. Chauvin et Th. Niekamper.

La fondatrice, qui possède des succursales à Augsburg, Francfort, Möglingen et Hambourg et qui contrôle à Dortmund la firme NICO-METALL GmbH, réalise un chiffre d'affaires annuel consolidé supérieur à DM. 1,35 milliard.

PAPIER

(636/27) Le groupe de machines et fournitures (papiers, rouleaux de caisses enregistreuses, papiers carbone) pour comptabilité LAMSON INDUSTRIES LTD de Londres (cf. n° 633 p.20) a mis fin aux activités de sa filiale PARAGON ITALIANA SpA de Gênes-Busalla (cf. n° 608 p.28).

En difficultés financières depuis sa création (cf. n° 551 p.36), celle-ci avait repris en 1970 le Département PARAGON (papiers spéciaux, tickets, factures, etc...) de l'entreprise de Gênes SAIGA PARAGON SpA (anc. INDUSTRIE GRAFICHE & AFFINI BARRASINO & GRAEVE), affiliée pour 25 % à LAMSON INDUSTRIES.

PARFUMERIE

(636/28) Représentée jusqu'ici en Italie par la firme de Milan MARLYN Srl, la compagnie de produits cosmétiques, parfumerie, toilette, etc.. HELENA RUBINSTEIN INC. de New York (cf. n° 581 p.41) s'est donnée à Milan une filiale commerciale et industrielle, HELENA RUBINSTEIN ITALIA SpA (capital autorisé de Li. 35 millions), que préside M. Oscar Kolin.

La fondatrice possède plusieurs filiales industrielles sous son nom chez les Six, notamment à Paris et Ekrath-Düsseldorf.

PETROLE

(636/28) Les groupes CONTINENTAL OIL C° de Wilmington/Del. (cf. n° 621 p.31) et NORSK HYDRO A/S d'Oslo (cf. n° 560 p.30) ont noué - à travers leurs filiales respectives CONTINENTALE ITALIANA SpA et NORSK HYDRO ITALIANA SpA - une association 2/3-1/3 pour la prospection de 13 permis off-shore au Sud de la Sicile.

(636/28) Membre du groupe public E. R. A. P. -ENTREPRISE DE RECHERCHES & D'ACTIVITES PETROLIERES SA de Paris (cf. n° 635 p.23), la S. N. P. A. -STE NATIONALE DES PETROLES D'AQUITAINE SA (cf. n° 631 p.15) s'est donnée à son siège une filiale, AQUITAINE COLOMBIE SA (capital de F. 100.000), chargée, sous la présidence de M. Louis Pradal, de mener les recherches préalables à d'éventuelles prospections en Colombie.

PHARMACIE

(636/28) Le groupe pharmaceutique BOEHRINGER-MANNHEIM GmbH de Mannheim (cf. n° 599 p.34) a constitué une seconde filiale de portefeuille à Luxembourg - après PHARMINVEST SA, créée en 1969 (cf. n° 516 p.31) - sous le nom de BIOPHARMA SA (capital de F. Lux. 20 millions) et la présidence de M. Peter Engelhorn. Réalisant avec quelque 3.500 personnes un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 430 millions, BOEHRINGER-MANNHEIM possède plus d'une vingtaine de filiales à l'étranger (France, Inde, Italie, Mexique, Brésil, Argentine, Congo, etc...), dont le contrôle direct a été transféré début 1971 à PHARMINVEST ainsi qu'à une autre filiale de portefeuille, CHEMPHARM LTD (Toronto).

(636/29) Animée par MM. Luigi Goldoni et Cesare Comani et spécialiste en Italie de fournitures médicales et chirurgicales (seringues, aiguilles, thermomètres, etc...), l'entreprise ICO-STA ITALIANA FABBRICA ARTICOLI CHIRURGICO-FARMACEUTICI SpA (Bologne) a formé à Paris la société de vente ICO-FRANCE Sarl (capital de F. 21.000), gérée par M. Valentino Renda.

(636/29) Membre à Munich du groupe SQUIBB CORP. (New York) à travers sa filiale SQUIBB MATHIESON INTERNATIONAL CORP. de Colon/Panama (cf. n° 618 p.35), l'entreprise de produits pharmaceutiques, diététiques, cosmétiques, catalyseurs, etc... CHEMISCHE FABRIK VON HEYDEN GmbH (cf. n° 493 p.16) s'est donnée une filiale à Vienne, VON HEYDEN GmbH (capital de Sh. 2 millions), dirigée par MM. B. Feger et Uwe Vogt, et gérée par MM. J. Heinrich et Hans Mayr.

La fondatrice, dont le capital a été doublé à DM. 24,1 millions début 1971, réalise avec un millier d'employés un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 100 millions. Elle possède une filiale à 50 % en Espagne, MEDICAMENTOS & PRODUCTOS QUIMICOS SA (Barcelone), ainsi que plusieurs filiales absolues à Munich, notamment ELEKTROCHEMISCHE GES. HÜRSCHFELDE mbH.

(636/29) Le groupe chimico-pharmaceutique de New York CHAS. PFIZER & C° INC. (cf. n° 634 p.34) procède à une rationalisation de ses intérêts en France au profit de la STE ALPHACHIMIE SA (Suresnes/Hts-de-Seine). Au capital de F. 10 millions, celle-ci absorbera la STE INDUSTRIELLE DE BIOCHIMIE SA de Paris (filiale absolue du groupe depuis la reprise de la participation de 50 % des ETS CLIN BYLA SA de Paris) et la STE CHIMIQUE AGRICOLE DU CENTRE SA (Amboise/Indre & Loire), puis elle se transformera en PFIZER FRANCE SA.

Dans le pays, où il réalise un chiffre d'affaires annuel de F. 230 millions avec un effectif de 1.200 personnes, le groupe américain contrôle également à Paris les sociétés ORSIM SA (à vocation immobilière) et LABORATOIRES PFIZER Sarl (anc. LABORATOIRES PFIZER-CLIN) et à Suresnes la firme COTY SA (cosmétiques).

(636/29) De création récente en France au capital de F. 20.000, la firme DIDACTIC IMPORTATION Sarl (Le Havre), que gère M. Yannick Vince, a pour objet la représentation de la compagnie de matériels chirurgicaux et médicaux (seringues, aiguilles hypodermiques, thermomètres, etc...) TOP SURGICAL MANUFACTURING C° LTD de Tokyo.

PLASTIQUES
------------

(636/29) Animée par M. Agostino Viotti, la firme italienne de stratifiés plastiques et résines synthétiques PAN PLA SpA (Gambolo-Borgo Nuovo/Pavie) a pris pied en France avec l'ouverture à St-Ouen/Seine-St-Denis d'une succursale que dirige Mme Marie-Thérèse Delapierre.

(636/30) Spécialiste dans son usine de Plaisance de films et fibres transparents en viscosse, la SOC. AN. FIBRE TESSILI ARTIFICIALI SpA de Milan, qu'anime M. Vittorio Olcese, s'est associée 25/75 avec la compagnie française de plastiques pour emballage AQUITAINE TOTAL EMBALLAGE SA (cf. n° 635 p.23) pour créer à Milan l'entreprise ATOFLEX SpA (capital initial de Li. 1 million).

Le partenaire français (anc. POLYPAPIER SA - cf. n° 617 p.23) appartient - indirectement - à égalité aux groupes pétroliers E.R.A.P.-ENTREPRISE DE RECHERCHES & D'ACTIVITES PETROLIERES SA (cf. supra, p.28) et C.F.P.-CIE FRANCAISE DES PETROLES SA (cf. n° 631 p.37).

(636/30) La manufacture néerlandaise de maroquinerie INDUSTRIE & HANDELSONDERNEMING "GOLDEN STIFT" N.V. de Doetinchem (cf. n° 353 p.29) a étoffé ses intérêts en République Fédérale - une filiale sous son nom à Mülheim/Rhur depuis 1966 - avec l'installation à Solingen de l'entreprise de matériaux plastiques d'emballage et de conditionnement en polystyrène H.S.V.-HERSTELLUNG & VERTRIEB VON SPEZIALVERPACKUNGEN GmbH (capital de DM. 25.000).

Dirigée par MM. Gerrit Hazeleger (Ede) et H. Schoenmaker (Doetinchen), celle-ci est sous le contrôle direct de la filiale S.H.V. VERPAKKINGINDUSTRIE N.V. (Ede).

PUBLICITE
-----------

(636/30) Le groupe de publicité et relations publiques DR. RUDOLF FARNER AG de Zurich (cf. n° 577 p.42) a renforcé son réseau en Europe en confiant sa représentation en France à l'agence I.P.P.A.-INTER-PLANS-PUBLICITY ACTION SA de Neuilly s/Seine (cf. n° 614 p.30), qu'il fera bénéficier en contrepartie de son propre réseau en République Fédérale et en Autriche notamment.

RUDOLF FARNER possède des filiales ou affiliées - agences à service complet - à Lausanne, Milan, Vienne, Düsseldorf, Francfort, Bruxelles et Amsterdam, ainsi que des agences de relations publiques à Zurich et Düsseldorf.

(636/30) Les agences de New York D.M.I.-D'ARCY-MACMANUS-INTERMARCO C° (cf. n° 631 p.39) et de Paris STE NOUVELLE SYNERGIE PUBLICITE SA (cf. n° 622 p.21) s'étant retirées il y a quelques mois (cf. n°s 592 p.48 et 608 p.31) du "partnership" MULTI-NATIONAL PARTNERS INTERNATIONAL, ADVERTISING & MARKETING SA (Bruxelles) - qui groupait 15 agences de plusieurs pays - celui-ci a dissout sa filiale de Bruxelles MULTI NATIONAL PARTNERS (BELGIUM) SA (anc. VANYPECO-TROOST-D'ARCY SA).

Une opération similaire a récemment entraîné la dissolution de l'agence MULTI-NATIONAL-PARTNERS-INTERNATIONAL ADVERTISING & MARKETING GmbH de Düsseldorf.

(636/31) Les sociétés de régie publicitaire de Paris HAVAS REGIE SA (groupe AGENCE HAVAS SA - cf. n° 634 p.35) et REGIE PRESSE SA (groupe PUBLICIS SA - cf. n° 616 p.30) ont décidé de renoncer à une coopération qui s'était matérialisée par la création en novembre 1968 du GROUPEMENT ECONOMIQUE DE REGIE INTERNATIONALE-GERI (cf. n° 577 p.28).

Celui-ci, qui assure depuis juillet 1970 la représentation en France de la maison d'éditions économiques de Düsseldorf HANDELSBLATT GmbH ZEITUNGS-ZEITSCHRIFTENVERLAG (cf. n° 597 p.25), sera en conséquence dissout à compter du 31 décembre 1971.

(636/31) A travers sa filiale (61,08 %) d'imprimerie STE BRODARD & TAUPIN SA de Paris (cf. n° 560 p.29), la LIBRAIRIE HACHETTE SA (cf. supra, p.17) s'est assurée le contrôle de la STE CALENDRIERS JEAN LAVIGNE SA (Boulogne/Hts-de-Seine). Désormais présidée par M. Michel Huan et dirigée par MM. Jean-Marie Taupin et Jean Lavigne, celle-ci (capital de F. 100.000) est spécialisée dans l'édition de calendriers publicitaires (notamment ceux que diffuse l'administration postale).

TEXTILES
----------

(636/31) De création récente à Krefeld et dirigée par MM. Gert Truman et Joseph Goldberg, la société HAWICK JERSEY INTERNATIONAL GmbH (cf. n° 622 p.35) est filiale de la compagnie de Londres HAWICK JERSEY INTERNATIONAL LTD.

Celle-ci est sans liens avec l'entreprise de tricots et jerseys HAWICK KNITWEAR LTD (Hawick/Sestland), membre du groupe COATS PATONS LTD (Glasgow) à travers sa filiale DALKEITH KNITWEAR LTD (Alfreton/Derby), qu'animent MM. R.G.A. Wise, F.S. Edy et D. Walton et dont la représentation en République Fédérale est assurée par l'entreprise associée SEIDEN & GARN GmbH (Freiburg/Breisgau).

(636/31) L'industriel suisse Fritz Schlumpf (Malmerspach) s'est assuré le contrôle en France de la FILATURE ALSACIENNE DE LAINE PEIGNEE GLUCK & CIE SA (Mulhouse) au capital de F. 8,6 millions, et il en a élargi la vocation (jusqu'ici filature de laine peignée) à l'étude, la promotion et la réalisation de tous projets ou programmes immobiliers, industriels, commerciaux et sociaux.

(636/31) Des intérêts néerlandais, portés notamment par MM. J.W. Hoksbergen, B.J. Thoolen et J.A. van Koppen (Bergen-op-Zoom), ont été à l'origine en Belgique de la firme de lingerie féminine et corsetterie N.V. TRIOLET (Denderleeuw), au capital de FB. 2 millions.

TOURISME

(636/32) La CAISSE NATIONALE DE CREDIT AGRICOLE-CNCA SA de Paris (cf. n° 632 p.28) prépare une diversification de ses intérêts avec la prise d'une importante participation directe dans l'agence VOYAGES CONSEILS SA (Paris), qui est actuellement contrôlée par son affiliée CAISSE REGIONALE DU PUY DE DOME (Clermont-Ferrand), à l'occasion de la prochaine augmentation de son capital.

Par ailleurs, la CNCA prépare également la création d'un Fonds qui, sous le nom de FONDS D'INNOVATION & DE RECHERCHE-FIRE (Paris), aura pour vocation le financement d'innovations dans les industries agricoles et alimentaires.

TRANSPORTS

(636/32) Représentée jusqu'ici en République Fédérale par la société AUTOHANSA GES. FÜR AUTOVERMIETUNG GmbH (Brême), la compagnie de location de moyens de transports (automobiles, camions, etc...) NATIONAL CAR RENTAL SYSTEM INTERNATIONAL INC. de Minneapolis (cf. n° 526 p.37) s'est donnée une filiale à Hambourg, NATIONAL CAR RENTAL SYSTEM (GERMANY) GmbH (capital de DM. 20.000), dirigée par le Dr. Urs Aschenbrenner.

Membre depuis 1969 du groupe financier de Chicago HOUSEHOLD FINANCE C°, la fondatrice a créé en 1969 à Amsterdam la société HOLLAND-RENT-A-CAR-SYSTEM N.V., dont elle a cédé le contrôle en 1970 au groupe de Londres GODFREY DAVIS LTD.

(636/32) Les compagnies françaises ASSOCIATION POUR LE TRANSPORT & L'AFFRETEMENT-ETS WALON SA de Boulogne-Billancourt/Hts-de-Seine (cf. n° 602 p.38) - membre du groupe CHARGEURS REUNIS SA (cf. n° 619 p.34) - et E. CAUSSE & CIE FRANCE Sarl de Montrouge/Hts-de-Seine (avec sa filiale S. C. A. M. P. - STE DE CHARGEMENT D'AUTOMOBILES & DE MANUTENTION DE PRIMEURS SA de Montrouge) ont regroupé leurs activités de transports d'automobiles par route et par rail au sein d'une filiale 65/35, CAUSSE-WALON SA (capital de F. 20 millions), que préside M. Michel Walon.

WALON, qui a dernièrement cédé son Département "Déménagement" à l'entreprise spécialisée BEDEL & CIE SA (Paris), s'est assurée il y a peu le contrôle de la firme de cycles, matériels roulants, fonderie, etc... ETS CAZENAVE SA (Belin/Gironde).

DIVERS

(636/33) La manufacture de porcelaine PORZELLANFABRIK LANGENTHAL AG de Langenthal/Berne s'est assurée le contrôle en France de son homologue PILLIVUYT & CIE SA de Mehun s/Yèvre/Cher (capital de F. 2 millions), où elle était intéressée de longue date et à laquelle elle a un accord d'assistance technique.

La compagnie suisse (capital de FS. 4 millions), qu'anime M. Walter Wegmüller, a participé pour 10 % en 1963 à la création à Athènes de la STE GRECO-SUISSE KERAMIKOS-LANGENTHAL SA (capital de Dr. 20 millions), où elle a pour principale associée la faïencerie KERAMIKOS SA (Neophaleron/Athènes) et dont elle assure la direction technique.

(636/33) Spécialiste en Suède d'équipements sanitaires (notamment sièges de cuvettes "Kan"), la société KANDRE A/B (Orsa) s'est donnée une filiale commerciale en République Fédérale, KANDRE GmbH (Kochdahl) au capital de DM. 20.000, gérée par son propre directeur M. V.E. Kandre.

(636/33) Poursuivant la rationalisation de ses intérêts à Bruxelles (cf. n° 579 p.22), le groupe de production et distribution cinématographique STE NOUVELLE PATHE CINEMA SA de Paris (cf. n° 619 p.32) a mis fin aux activités de la société EUROCINE SA (capital de FB. 200.000).

A Bruxelles, le groupe français a trois autres filiales, PATHE CINEMA SA (qui avait le contrôle direct de la société dissoute), PATHE CONSORTIUM CINEMA SA et LES GRANDS THEATRES SA.

---

INDEX DEX PRINCIPALES SOCIETES CITEES

Aaneming "De Kondor"	P. 15	Banque de Paris & des Pays-Bas	P. 17
Aanemingsbedrijf P. Ebbinge	15	Banque de Paris & des Pays	
Ada	26	d'Outremer	13
Adela Investment	22	Banque Nationale de Paris-BNP	17
Aga	17	Banque pour l'Expansion Industrielle-	
Agence Havas	31	Banexi	17
Agfa-Gevaert	18	Bedel & Cie	32
Akzo	15	Belgonucléaire	25
Alexander & Alexander	12	Belgo-Transafricana de Comercio	13
Alphachimie	29	Belgron	12
Alt & C° (Karl)	12	Bergmann (W. & O.)	27
Aluminium Français (L')	27	Biopharma	28
Aluminium Pechiney (L')	27	BOC Deutschland	15
Amalga Holding	20	Boehringer-Mannheim	28
American Standard	13	Boyden (Europe) (M.K.)	13
Amminia Calabria	15	Breda Termomeccanica & Locomotive	20
Amstelland-Pers	21	British Copper Refiners	27
Applications Financières	17	British Insulated Callender's Cables	27
Approvisionnement Vinicole-		British Oxygen	15
Sapvin (Sté d')	24	British Pleuger Submersible Pumps	18
Aquitaine Colombie	28	Brodard & Taupin	31
Aquitaine Total Emballage	30	Bronswerk	19
Arcy-Macmanus Intermarco (D')	30	Brown Engineering	22
Astro Computer Animation Inter-			
nationale	22	Cabo-Pascual (Ets.)	24
Atlantic International Bank	23	Caisse Nationale de Crédit Agricole	32
A. T. O.	19	Caisse Régionale du Puy	32
Atoflex	30	Calendriers Jean Lavigne	31
Audi NSU	12	Causse & Cie France (E.)	32
Autohansa Ges. für Autovermietung	32	Cazenave (Ets.)	32
Automatic Sprinkler	19	Centre d'Etude de l'Energie Nucléaire	25
Avions Marcel Dassault-Bréguet		Ceramiche d'Italia-Cedit	13
Aviation	20	Chargement d'Automobiles & de Manu-	
		tention de Primeurs (Sté de)	32
Babcock & Wilcox	20	Chargeurs Réunis	32
Banca Popolare del Montefeltro &		Chemische Fabrik von Heyden	29
del Metauro	23	Chempharm	28
Banco do Brasil	22	Chimique Agricole du Centre	29
Banco di Roma	22	Chotard	18
Bankfota	13	Cincinnati Shaper	19
Bank für Gemeinwirtschaft-BfG	23	Climabron	19
Bank Hapoalim B. M.	23	Clin Byla (Ets.)	29
Bank of America	22	Coats Patons	31
Banque Commerciale pour l'Eu-		Commerzbank	22
rope du Nord	23	Continental Oil	28

Cotelle & Foucher	P. 15	Farner (Dr Rudolf)	P. 30
Coty	29	Fibre Tessili Artificiali (Soc. An.)	30
Couleurs Zinciques (Sté des)	15	Filature Alsacienne de Laine Peignée	
Crédit Lyonnais	17-22	Gluck & Cie	31
Cusenier	24	Finanziaria Ernesto Breda	20
		First Pennsylvania Banking & Trust	23
Daio Kogyu Seiko	26	Fivesud	15
Daio Steel Ball Mfg.	26	Fonds d'Innovation & de Recherche-	
Daktechnik Nederland	15	Fire	32
Dalkeith Knittwear	31	Food Systems	25
De Groot & Van Vliet	20	Ford	19
Delhaise Frères & Cie Le Lion	25	Française des Métaux Spéciaux	27
Demonte & Zoon (Jos.)	12	Française de Participations Immobilières & Commerciales	16
Deutsche Bank	22	Française des Pétroles-CFP	30
Deutsche Genossenschaftskasse-DGK	25		
Deutsche Milch-Kontor	25	Générale de Belgique	25
Deutsche Überseeische Bank	22	Générale de Participations Internationales-Parinter	17
Développement des Marchés Locaux-DML	24	Générale des Produits Dubonnet-Cinzanno-Byrrh	24
Développement de la Télévision-Sodette (Sté pour le)	17	Générale de Recherches & d'Exploitations Minières	27
Didactic Importation	29	General Electric	20
Diebold	20	General Mills	25
Dipol	15	Getram	17
Distribution de Marques Sélectionnées-DMS	24	Godfrey Davis	32
Docks du Nord-Les Eco	16	Gomaytex	14
Dosta	26	Grada Produkten	15
Douwe Egbert	25	Grands Théâtres (Les)	33
Du Pont de Nemours & C° (E.I.)	26	Greco-Suisse Keramikos-Langenthal	33
Durco	17	Groupement Economique de Régie Internationale	31
Duridon (The)	17	Guittel Etienne Mobilor	21
Durst-Fabbrica Macchine & Apparecchi Fototecnici	18		
Duyvendijk's Scheepswerf (T. van)	20	Haffenden-Richborough	14
		Halbergerhütte	18-21
Eldonks Bakkerijen (Van)	25	Halberg Maschinenbau	21
Elektriska Svetsnings-Esab	17	Handelsblatt	31
Elektrochemische Ges. Hürschfelde	29	Hanseatische Assekuranz-Vermittlungs	12
Emboutissage de Bourgogne-SEB (Sté d')	26	Havas Régie	31
Energiewirtschaft (AG für)	16	Hawick Jersey International	31
Entreprise de Recherches & d'Activités Pétrolières-Erap	28-30	Hawick Knittwear	31
Etudes de Télévision-Setel	17	Heineken	25
Eurociné	33	Herkula	14
Eximbank	15	Herstellung & Vertrieb von Spezialverpackungen	30

Hessische Landesbank-Girozentrale	23	Mecalectro	P. 17
Heyden	29	Medicamentos & Productos Quimicos	29
Hines & C° (A. J.)	13	Meelfabrieken der Nederlandse-	
Holland Rent-a-Car-System	32	Bakkerij-Meneba	25
Hollandse Scheepsbouw Associatie	20	Métallurgie Hoboken-Overpelt	25
Household Finance	32	Métaux & Alliages	27
Hubbard Farm	24	Metaverpa	18
Hydro-Mécanique de Paris	18	Metro-SB-Grossmarkte	16
		Mielle (Ets B.)	16
IBB Kondor	15	Milch. Fett & Eier-Kontor	25
Ico France	29	Milch Wirtschaftliche Finanzierungs	25
Ideal Standard	13	Minière & Métallurgique de Penarroya	27
Impresa Eugenio Grosetto	14	Mittelständische Beteiligungs Hesse	23
Incapital Investitionsdienste	23	Möbel-Grossvertriebs	16
Industrie & Handelonderneming		Moore Properties (G. A.)	13
Golden Stift	30	Moscow Narodny Bank	23
Industrielle de Biochimie	29	Multi National Partners International	
Informatique (Sté pour l')	27	Advertising & Marketing	30
Ingénieurs (Les)	13		
Inter-Plans-Publi-Action	30	National Car Rental System Interna-	
Irish Rubber	14	tional	32
Isosir	15	Nationale d'Etudes & de Construc-	
Isotopes	22	tions de Moteurs d'Aviation-Snecma	20
Israel British Bank	12	Nationale des Pétroles d'Aquitaine	28
Italiana Fabbrica Articoli Chirur-		Naumann Stahl	26
gico-Farmateuci	29	Neue Geldzähl Maschinen-NGZ	19
Italiana Resine-SIR	15	Nico Metall	27
		Nieuwe Beheerscompagnie-Nibecom	24
Kaiser Aluminum & Chemical	26	Nieuwe Vleescombinatie	24
Kandre	33	Nokia	26
Kaufman & Broad	14	Nordalex	26
Keramikos	33	Norsk Hydro	28
Kjellberg-Eberle	17	Nouvelle Pathé Cinéma	33
Kon. Maastricht Zinkwit	15	Nouvelle Synergie Publicité	30
		Numeral Italiana	19
Laboratoires Pfizer	29	Nutricia	25
Lahmeyer	16		
Lamisud	15	Olasfa Werken	15
Lamson Industries	27	Olster Asphaltfabriek	15
Levensmiddelen Gelderland (Lemage)	25	Omnium Français de Recherches, de	
Librairie Hachette	17-31	Gestion & de Placement-Ofregep	17
Linhof Nikolaus Karpf	18	Orsim	29
Loca	15	Ost-West Handelsbank	23
Mannesmann	20	Pan Pla	29
Mapa-Fit	14	Paragon Italiana	27
Margnat	24	Parema	26
Marlyn	28	Parisienne de Gestion & de Promotion-	
		Copagep	17

Pascual-Pascual (Vicente)	P. 24	Seiden & Garn	P. 31
Pathé Cinéma	33	SHV Verpakkingindustrie	30
Pavelle	18	Siemen & Hinsch	21
Pechiney	27	Signode	18
Pernod	24	Sihi	21
Perscombinatie	21	Simo Securities	13
Pfizer & C° (Chas.)	29	Skandinaviska Aluminium Profiler-Sapa	26
Pharminvest	28	Société Générale	17
Pigmentex	15	Socodivin	24
Pillar Europe Manufacturing	26	Squibb	29
Pillivuyt & Cie	33	Starkstrom Anlagen	16
Pioneer Beton	13	Sud Italiana Resine	15
Pioneer Concrete Services	13		
Pleuger Unterwasserpumpen	18	Technique Moderne d'Entreprise	
Porzellanfabrik Langenthal	33	Générale-Tecmec (La)	14
Pressure Products Industries	17	Tefal	26
Produits en Aciers Réfractaires		Teledyne	22
Inoxydables & des Superalliages		Telos	18
(Sté de)	26	Three Mile Estates	13
Produits Chimiques Ugine-Kuhlmann	27	Tocopro	13
Productions Chimiques & Minières-		Top Surgical Mfg	29
Sopromine	15	Town & Commercial Properties	13
Publicis	31	Triolet	31
Radium Gummiwerke	14	Ugine Aciers	27
Rauch (Constantin)	20	Ugine Kuhlmann	27
Régie Presse	31	Union des Assurances de Paris-UAP	17
Rexroth (G. L.)	20	Union de Banques Suisses	22
Rheinelektra	16	Union Minière	25
Rheinisch-Westfälische Elektrizi-			
tätswerk-RWE	16	Verenigde Machinefabrieken-VMF	19
Richier	19	Vins de France (Sté des)	24
Rio Tinto Zinc	26	Volkswagenwerk	12
Rodings Bakkerijen	25	Voyages Conseils	32
Rostanit	26		
Roue Française (La)	21	Walon (Ets.)	32
Roy King Properties	13	Weber Schraubautomaten	18
RTZ Pillar	26	Wefi Assekuranz & Finanzierungs	12
Rubinstein (Helena)	28	Westinghouse Electric	26
Rumianca	15	Wozchod Handelsbank	23
Sadal	16	Z. & B. Vertriebsgesellschaft	21
Sahar Insurance	12	Zentralkasse Südwestdeutscher	
Saiga Paragon	27	Volksbanken	23
Saint-Gobain-Pont-à-Mousson	18	Ziemer Assekuranzgeschäft (Heinz)	12
Sanal-Eco	16		
Scandex Aluminium	26		

